

Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placé(e)s au Québec et en France : l'instabilité des placements, enjeu majeur pour les jeunes en transition

Pour diffusion immédiate

Montréal le 5 juin 2019 - Le partenariat EDJeP dirigé par la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ) de l'ENAP rend public de nouveaux résultats de l'étude représentative et longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France (EDJeP).

Notre analyse démontre que l'instabilité des placements est un enjeu majeur pour les jeunes en transition. Cette instabilité est étroitement reliée aux expériences scolaires des jeunes et affecte directement leurs perspectives d'avenir.

La moyenne du nombre de changements de lieux pour les 1136 jeunes de notre cohorte est de 5,75, 17% d'entre eux ont connu 10 déplacements ou plus alors que 11% en ont connu 12 ou plus. Certains jeunes ont vécu plus de 30 déplacements.

Nos résultats démontrent clairement que les jeunes ayant connu plus d'instabilité ont jusqu'à deux fois moins de chances d'être en voie d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent avant leur majorité. Les jeunes ayant connu plus d'instabilité avaient deux fois plus de probabilité de n'être ni aux études ni en emploi que ceux ayant connu un parcours plus stable.

Cette réalité est particulièrement marquée chez les jeunes en centre de réadaptation, comparativement aux jeunes placés en famille d'accueil qui ont de meilleurs résultats scolaires. Ainsi, plus la proportion du temps de placement d'un jeune en centre de réadaptation est importante, plus faible est la probabilité qu'il ait obtenu ou soit en voie d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent avant 18 ans. Or, selon notre étude, les jeunes qui ont connu plus d'instabilité ont davantage tendance à être placés en centre de réadaptation.

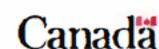
Pour Martin Goyette, chercheur principal de l'étude, « Cette instabilité pendant le placement pour certains jeunes est doublée d'une discontinuité des services à 18 ans pour la majorité d'entre eux. Dans le reste du Canada et aux États-Unis, d'autres juridictions ont mis en place des systèmes de soutien prolongé (*extended care*) visant les jeunes pris en charge par leurs services de protection de la jeunesse au-delà de la majorité, mais ce type de soutien n'est pas disponible pour l'ensemble des jeunes placés au Québec. Pourtant, l'efficacité de ces programmes est démontrée par la littérature internationale ».

Financé par:



Conseil de recherches
en sciences humaines
du Canada

Social Sciences and
Humanities Research
Council of Canada



Rappelons que nos tout premiers résultats rendus publics en novembre 2018 mettaient en évidence le retard scolaire important des jeunes placés; alors que 72% des jeunes Québécois du même âge étaient inscrits en secondaire 5, ce n'était le cas que de 17% des jeunes placés participants à EDJeP.

Pour Jessica Côté-Guimond, coporte-parole du Comité Jeunes ex-placé.es de la recherche, ces résultats sont très interpellants : « Déjà, nous savons que les jeunes placés ont moins de moyens et de chances pour réussir leur parcours scolaire. Maintenant nous apprenons que le lien est clair entre la réussite scolaire et la stabilité dans le placement. En pleine réflexion majeure sur la DPJ, il est absolument nécessaire qu'on se penche sur la question de la stabilité et de la continuité dans les services et les placements. C'est ni plus ni moins l'avenir des jeunes placés, les jeunes les plus vulnérables de notre société qui est en jeu! »

La deuxième vague de collecte de données est en cours dans toutes les régions du Québec et apportera d'autres éléments sur la sortie des jeunes placé.es. Les résultats viseront à améliorer les pratiques sociales et des politiques publiques relatives au soutien et au devenir des jeunes placé.es.

Pour entrevue et informations:

Martin Goyette : 514 347-9126 martin.goyette@enap.ca

Jessica Coté-Guimond : 514 779-5807 Jessicacoteguimond@hotmail.com

Pour voir le rapport complet :

http://edjep.ca/wp-content/uploads/2019/06/EDJeP_Stabilite.pdf

À propos de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placé(e)s au Québec et en France

EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de sortie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placé(e)s dans des services de protection de la jeunesse. Cette recherche d'envergure est la première étude représentative du genre au Canada. Elle est construite dans une perspective internationale (comparaison France-Québec). La recherche innove également par la participation d'un comité de jeunes ex-placé(e)s qui collabore de façon transversale à toutes les étapes du processus de recherche. Cette étude est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada dans le cadre d'un programme de partenariat. Pour plus d'informations, consultez le www.edjep.ca

À propos de la CREVAJ

La Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ) vise l'acquisition de connaissances nouvelles afin de mieux orienter les interventions et les mécanismes de soutien auprès des personnes en situation de vulnérabilité, notamment dans le secteur de la jeunesse, Pour plus d'informations, consultez le www.crevaj.ca

Financé par:



École nationale
d'administration publique

CHAIRE DE RECHERCHE DU
CANADA SUR L'ÉVALUATION
DES ACTIONS PUBLIQUES À
L'ÉGARD DES JEUNES ET DES
POPULATIONS VULNÉRABLES

Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placé(e)s au Québec et en France : la scolarisation, enjeu majeur pour les jeunes

QUÉBEC, le 3 décembre 2018 /CNW Telbec/ - Le partenariat EDJeP dirigé par la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ) de l'ENAP rendent public les premiers résultats de sa grande étude longitudinale sur le devenir des jeunes placé(e)s au Québec.

Les premières analyses démontrent que les jeunes placé(e)s par le système de protection de la jeunesse rencontrent un retard scolaire bien plus important que les jeunes québécois du même âge. L'écart est aussi considérable par rapport aux jeunes plus spécifiquement issus des milieux défavorisés. Alors que 75% des jeunes québécois de 17 ans de la population générale sont au secondaire 5, seulement 17 % des jeunes placé(e)s sont inscrits à ce niveau. Même en comparant seulement avec les jeunes issus de milieux défavorisés de la population générale, l'écart de 36 points de pourcentage demeure substantiel. De manière analogue, tandis que 79,8% des jeunes québécois(es) et 60% des jeunes issus de milieux défavorisés n'ont jamais repris une année scolaire, c'est le cas de seulement 26,7% des jeunes placé(e)s. Ces résultats sont d'autant plus préoccupants que les premières analyses démontrent aussi que les jeunes qui se sentent soutenus atteignent des niveaux scolaires supérieurs.

D'une ampleur inédite au Québec et au Canada, EDJeP suit une cohorte de 1136 jeunes de 17 à 21 ans qui ont été placé(e)s par le système de protection de la jeunesse et qui sont sur le point de sortir de placement pour entrer dans la vie adulte autonome. Cette vaste collecte de données a pour objectif notamment de mieux saisir les réalités des jeunes ainsi que les facteurs ayant une incidence sur leur transition vers la vie adulte.

Pour Martin Goyette, chercheur principal de l'étude, « compte tenu de la place centrale du diplôme et de la scolarité dans les processus d'insertion socioprofessionnelle, il faut tou(te)s se mobiliser collectivement pour améliorer les soutiens scolaires aux jeunes placé(e)s afin de réduire cette inégalité criante. Qu'on soit dans une perspective de justice sociale et d'égalité des chances ou dans une perspective de développement économique, ces jeunes doivent constituer une priorité ».

Jessica Côté-Guimond, coporte-parole du Comité Jeunes ex-placé(e)s de la recherche, rappelle qu'il est important d'écouter les jeunes et d'adapter les services en leur offrant des alternatives : « En Centre jeunesse, on est dans l'urgence de travailler sur le

Financé par:

INNOVATION.CA
CANADA FOUNDATION FOR INNOVATION | FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION



Conseil de recherches
en sciences humaines
du Canada

Social Sciences and
Humanities Research
Council of Canada

Canada

comportement et la réadaptation sociale. On parle peu d'avenir, de rêves, on nous encourage peu dans nos projets futurs. On voit dans la recherche que les jeunes placé(e)s ont des ambitions face à leur parcours scolaire. Il faut absolument leur donner les bons moyens pour réussir ! » La prochaine vague de collecte de données débutera au printemps prochain et apportera d'autres éléments sur la transition de sortie des jeunes placé(e)s. Les mêmes jeunes seront à nouveau rencontré(e)s en 2019 et 2020. Les résultats viseront à améliorer les pratiques sociales et des politiques publiques relatives au soutien et au devenir des jeunes placé(e)s.

Pour entrevue et informations: Martin Goyette : Martin.goyette@enap.ca
Jessica Coté-Guimond : jessicacoteguimond@hotmail.com

Voir le Rapport complet :

http://edjep.ca/wp-content/uploads/2018/11/rapport_sommaire.pdf

À propos de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placé(e)s au Québec et en France

EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de sortie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placé(e)s dans des services de protection de la jeunesse. Cette recherche d'envergure est la première étude représentative du genre au Canada. Elle est construite dans une perspective internationale (comparaison France-Québec) et interdisciplinaire qui s'appuie sur de fortes collaborations entre la protection de la jeunesse et les acteurs communautaires et gouvernementaux. La recherche innove également par la participation d'un comité de jeunes ex-placé(e)s qui collabore de façon transversale à toutes les étapes du processus de recherche. Cette étude est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada dans le cadre d'un programme de partenariat. Pour plus d'informations, consultez le www.edjep.ca

À propos de la CREVAJ

La Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ) vise l'acquisition de connaissances nouvelles sur les méthodologies d'évaluation de l'action publique ainsi que l'amélioration des connaissances autour de la mise en œuvre de l'action publique et de ses effets. Les travaux réalisés dans le cadre de la Chaire permettront de mieux orienter les interventions et les mécanismes de soutien auprès des personnes en situation de vulnérabilité, notamment dans le secteur de la jeunesse, un secteur exemplaire de la compréhension des transformations récentes de l'État tant sur le plan du renouvellement de l'action publique que sur le plan de ses limitations et de ses risques. Pour plus d'informations, consultez le www.crevaj.ca.

Financé par:



École nationale
d'administration publique

CHAIRE DE RECHERCHE DU
CANADA SUR L'ÉVALUATION
DES ACTIONS PUBLIQUES À
L'ÉGARD DES JEUNES ET DES
POPULATIONS VULNÉRABLES

Étude sur le devenir des jeunes placés

Rapport sommaire de la vague 1

Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des
actions publiques à l'égard des jeunes et des populations
vulnérables

Financé par:

INNOVATION.CA
CANADA FOUNDATION FOR INNOVATION FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION



Conseil de recherches
en sciences humaines
du Canada

Social Sciences and
Humanities Research
Council of Canada

Canada

Document préparé par

Martin Goyette, Ph. D.

Professeur titulaire

Directeur scientifique de l'Étude sur le devenir des jeunes placés

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Alexandre Blanchet, Ph. D.

Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Partenaires

EDJeP est issue de collaborations développées depuis une quinzaine d'années entre notre équipe de recherche et de nombreux partenaires locaux, provinciaux, nationaux et internationaux. Nous tenons à remercier tous nos partenaires.

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
 - CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Capitale-Nationale
 - CIUSSS de l'Estrie
 - CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec
 - CIUSSS de l'Ouest-de-l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Chaudière-Appalaches
- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)
 - CISSS de la Montérégie Est
 - CISSS de Laval
 - CISSS du Bas-Saint-Laurent
 - CISSS de l'Outaouais
 - CISSS de la Côte-Nord
 - CISSS de la Gaspésie
 - CISSS de Lanaudière
 - CISSS des Laurentides
 - CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Les milieux de recherche

- Le Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill (CRCF)
- La Chaire de recherche jeunesse de l'École des hautes études en Santé publique (EHESP-CJ)
- Le laboratoire CNRS Printemps de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
- L'Observatoire Jeunes et Société (OJS)

Les organismes communautaires et de défense de droits

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
- Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Le Réseau des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
- Le Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi (RCJEQ)
- Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ)
- La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC)

Co-chercheurs

Naïma Bentayeb Chercheure, Centre de recherche Sherpa

Claire Malo Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Eduardo Castillo González Chercheur associé, École nationale d'Administration publique

Élizabeth Fast Professeure adjointe, Université Concordia

Éric Yergeau Professeur, Université de Sherbrooke

Daniel Turcotte Professeur émérite, Université Laval

Isabelle Frechon Chargée de recherche, Laboratoire PRINTEMPS, UVSQ France

Isabelle Lacroix Post-doctorante, ÉNAP et Laboratoire PRINTEMPS

Lucy Marquet Maître de conférences, CLERSE-Lille 1, France

Nassera Touati Professeure, École nationale d'Administration publique

Nico Trocmé Professeur et directeur de l'École de travail social, Université McGill

Pernelle Smiths Chercheure associée, École nationale d'Administration publique

Sonia Hélie Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Tonino Esposito Professeur, Université de Montréal

Dr. Varda Mann-Feder Professeure, Université Concordia

Gérard Divay Professeur, École nationale d'Administration publique

Geneviève Turcotte Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire

Collaborateurs

Annie Fontaine Professeur, Université Laval

Céline Bellot Professeure titulaire, Université de Montréal

Marc Molgat Professeur, Université d'Ottawa

Mark Courtney University of Chicago

Gilles Tardif Bureau de consultation jeunesse

Jean-Marc Potvin Président-directeur général adjoint, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Jo Ann Lévesque Consultante en développement de la recherche, ENAP

Marilyn Bell Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire

Patricia Loncle-Moriceau École des hautes études en santé publique de Rennes

Sandra Franke Human Resources and Development Canada

Valérie Becquet Université de Cergy-Pontoise

Organismes subventionnaires

Cette recherche est financée par le *Conseil de recherches en sciences humaines* (CRSH) et par la *Fondation canadienne pour l'innovation* (FCI), que nous tenons à remercier.

Mention particulière à propos des données de l'ELDEQ

Certains résultats présentés dans ce document font usage des données de l'*Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec* (ELDEQ) réalisé par l'*Institut de la statistique du Québec* (ISQ) et financé par le ministère de la Famille, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Fondation Lucie et André Chagnon, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine et l'Institut de la statistique du Québec. Les données utilisées ont été compilées à partir du fichier maître final «E18» des l'ELDEQ (1998-2017), © Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec.

Faits saillants

Depuis plusieurs décennies, de très nombreux rapports gouvernementaux et la recherche internationale témoignent de l'importance de mieux soutenir les jeunes pris en charge par les organismes de protection de la jeunesse dans leur transition à la vie adulte. Ces études soulignent différents problèmes et notamment la rupture souvent brutale dans la trajectoire de services de ces jeunes, qui doivent presque du jour au lendemain devenir complètement autonomes lorsqu'ils atteignent la majorité. Déjà fragilisés par des difficultés familiales, ces jeunes ont aussi souvent vécu un large éventail de problématiques sociales et éducatives avant et durant leur placement et ils demeurent donc vulnérables une fois sortis du système de protection. Ces jeunes cumulent les inégalités face à leurs pairs et vont en plus devoir faire face précocement aux différentes transitions vers l'âge adulte.

Au Canada, plus de 200 000 jeunes par année sont suivis par une agence de protection de la jeunesse et plus de 65 000 sont placés dans un milieu substitut. Au Québec, 8,7 personnes par mille habitants sont en situation de placement et on évalue que plus de 2000 jeunes quittent annuellement un placement pour un parcours vers l'autonomie. C'est précisément cette transition que *l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP)* vise à étudier.

EDJeP en quelques mots

EDJeP a été développée par la *Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ)* et ses partenaires dans le but de combler un manque de connaissances sur la période de l'après-placement, période ayant fait l'objet de très peu d'attention au Québec. Plus précisément, EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de sortie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés; et constitue la première étude québécoise longitudinale et représentative sur cette thématique. EDJeP a pour partenaires de très nombreuses organisations qui travaillent auprès des jeunes en situation de vulnérabilité au Québec et à l'étranger, dont tous les acteurs de la protection de la jeunesse.

Une étude longitudinale en trois temps

Parmi les 1687 jeunes pour lesquels nous avons reçu les coordonnées, 1136 ont été rencontrés entre mai 2017 et avril 2018 (taux de réponse de 67,3%), pour compléter un questionnaire détaillé abordant leurs situations et expériences dans leurs diverses sphères de vie. Ces jeunes, qui avaient environ 17 ans au moment de la première vague, seront rencontrés de nouveau en 2019, puis encore une fois en 2020 afin de suivre l'évolution de leur cheminement vers l'autonomie.

Les données issues de ces questionnaires seront aussi croisées avec les données administratives harmonisées des services de protection de la jeunesse, quelque 2500 jeunes satisfaisant aux critères pour faire partie de l'étude, des données administratives d'utilisation de services du MESS et du MESRS, ainsi qu'avec certaines données populationnelles afin d'obtenir une compréhension claire des enjeux de transition pour les jeunes placés et veiller à l'amélioration des pratiques et politiques. Le croisement de ces deux dimensions a pour but de contribuer à la bonification ainsi qu'à la modification de l'offre de services aux jeunes qui quittent un placement de même qu'en ce qui a trait aux politiques sociales qui les entourent.

Une comparaison nationale et internationale

En complément du suivi longitudinal, EDJeP a été conçue de manière à permettre des analyses comparatives avec deux autres études importantes. D'abord, une comparaison avec *l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec* (ELDEQ) nous permettra d'analyser les trajectoires de jeunes Québécois issus de la population générale aux trajectoires des jeunes sortis de placement. Ces comparaisons permettront de mieux comprendre les défis spécifiques auxquels font face les jeunes sortants d'un placement. Aussi, d'importants arrimages avec l'équipe menant *l'Étude sur l'accès des jeunes à l'autonomie* (ELAP) en France permettront une comparaison internationale qui élargira encore davantage les connaissances produites par l'étude. EDJeP pourra donc contribuer à l'amélioration des pratiques sociales et des politiques publiques relatives au soutien des jeunes placés dans les secteurs de l'éducation, de la santé et les services sociaux et de l'emploi autant au Québec, qu'au Canada et à l'étranger.

En collaboration avec les jeunes

EDJeP est menée en étroite collaboration avec les membres du comité des jeunes EDJeP. Le comité est composé de douze jeunes de 18 à 35 ans qui ont tous connu une expérience de placement et qui ont le souhait, en s'investissant dans le projet EDJeP, d'améliorer les services offerts aux jeunes qui quitteront à leur tour les centres jeunesse et qui commenceront leur parcours vers l'autonomie. Le comité des jeunes a un rôle de conseiller auprès des chercheurs et des différents comités et partenaires de la recherche. Son mandat est de veiller à ce que la participation des jeunes soit significative et basée sur leurs droits à chaque phase de la recherche, de la planification à l'exécution des projets EDJeP.

Mieux comprendre le devenir des jeunes autochtones

Par ailleurs, afin d'être en mesure d'apporter un important éclairage sur la situation particulière des jeunes des communautés autochtones, nous avons délibérément sur-échantillonné les personnes autochtones sur le point de sortir d'une situation de placement. 10,3% des participants à EDJeP sont autochtones alors qu'ils représentaient 2,3% de la population québécoise en 2016 et environ 4% de la population plus spécifique des jeunes placés. La collaboration précieuse de partenaires des communautés autochtones tout au long du processus de recherche nous permet aussi de mieux comprendre les problématiques vécues par les jeunes autochtones afin de nous assurer que les connaissances produites par EDJeP apportent des réponses aux questions qu'ils se posent.

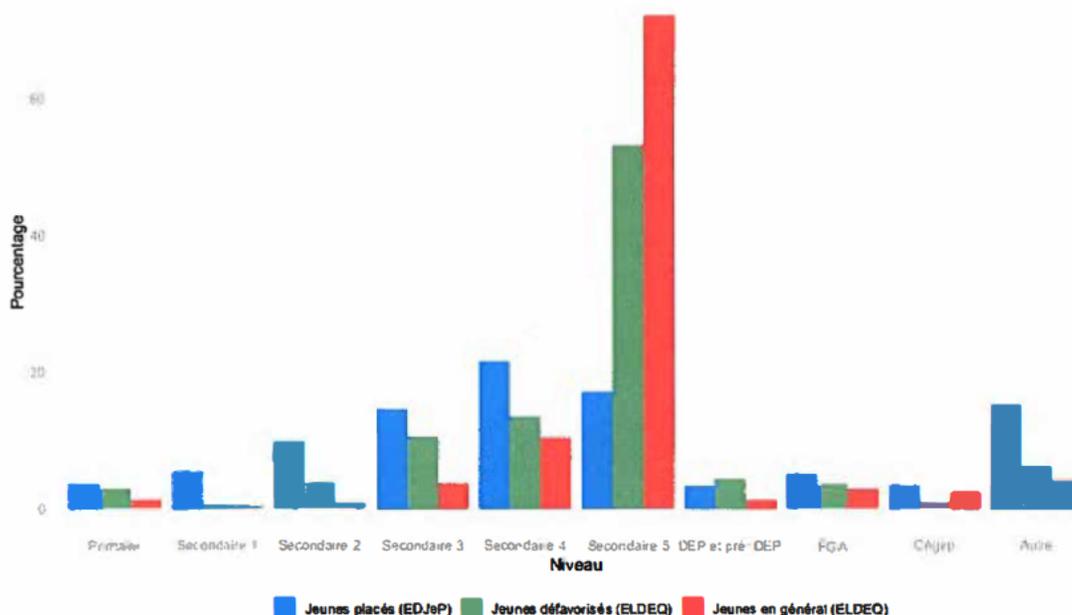
Premiers faits saillants des résultats de la vague 1

Les jeunes pris en charge par le système de protection de la jeunesse ont pour la plupart vécu d'innombrables épreuves qui finissent bien entendu par avoir des conséquences sur leurs trajectoires de vie. Vu leur âge, l'éducation est évidemment l'une des sphères de vie que ces expériences sont susceptibles d'affecter et cette sphère est d'autant plus importante qu'elle est aussi déterminante pour d'autres sphères de la vie autonome.

Profil scolaire

83,5% des participants à EDJeP étaient toujours aux études lors de la première vague et 15,6% n'étaient plus sur les bancs d'école. 16,2% des participants de moins de 18 ans n'étaient plus à l'école au moment de la première vague. 37% des participants de 17 ans avaient déjà connu un épisode de décrochage alors que cette proportion était de 8% pour l'ensemble des Québécois de 17 ans en 2000. L'étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ) suit depuis 1998 une cohorte représentative de l'ensemble des jeunes Québécois. Cette étude nous offre donc un important point de comparaison avec la population générale du même âge. Lorsqu'ils avaient 17 ans, seuls 5% des participants de l'ELDEQ avaient décroché et cette proportion était de 12,4% chez les participants issus plus spécifiquement de milieux défavorisés. C'est donc dire que non seulement les jeunes placés sont nettement plus nombreux que les jeunes Québécois à décrocher, ils sont aussi plus nombreux à décrocher que les jeunes issus de milieux défavorisés.

Figure 1: Niveau scolaire de l'année en cours

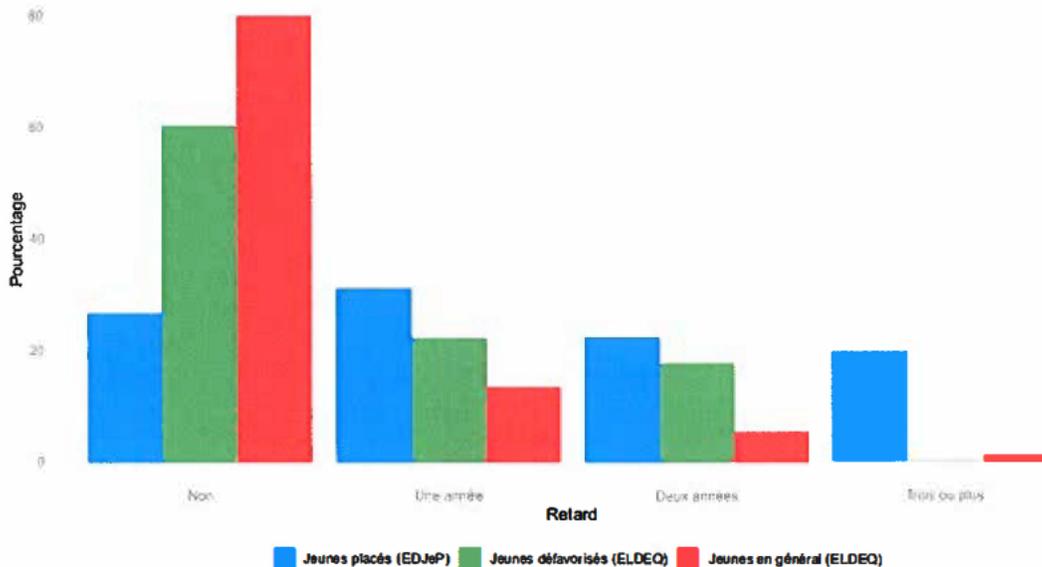


Note: La figure prend compte du niveau scolaire pour l'année en cours des jeunes d'environ 17 ans. Les données pour les jeunes placés proviennent de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP), alors que les données pour les jeunes défavorisés et les jeunes en général proviennent de la vague E18 de l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ).

Pour ceux qui étaient toujours à l'école, les écarts du niveau scolaire en cours entre les jeunes placés et les autres jeunes Québécois sont particulièrement frappants. La figure 1 compare le niveau scolaire en cours des jeunes d'EDJeP avec le niveau scolaire des jeunes Québécois du même âge tel que mesuré dans l'ELDEQ. Lorsqu'ils avaient 17 ans, 75% de tous les jeunes de l'ELDEQ étaient inscrits en secondaire 5. Chez les jeunes issus de milieux défavorisés, cette proportion était nettement plus faible à 53,3%. Chez les jeunes placés participants à EDJeP, seuls 17,1% étaient inscrits en secondaire 5 au moment de la vague 1; et cette proportion était de 21,9% en excluant les participants EDJeP plus jeunes que le plus jeune participant de l'ELDEQ (16,7 ans). Les jeunes placés participants à EDJeP sont non seulement systématiquement plus nombreux que les jeunes Québécois à

être inscrits dans des niveaux inférieurs au secondaire 5, ils sont aussi systématiquement plus nombreux que les Québécois issus de milieux défavorisés. 19,2% des jeunes EDJeP n'avaient toujours pas dépassé le secondaire 2 au moment de la première vague. Cette proportion était de 2,2% chez tous les participants de l'ELDEQ et de 7,5% chez ceux issus uniquement de milieux défavorisés.

Figure 2: Retard scolaire

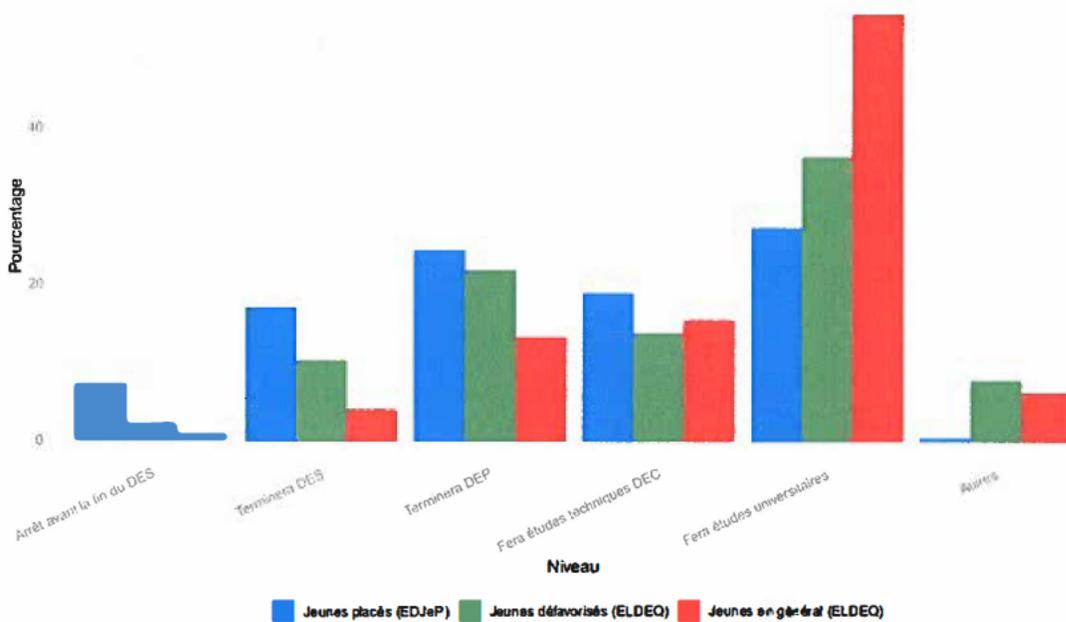


Note: La figure rend compte du retard scolaire des jeunes d'environ 17 ans. Les données pour les jeunes placés proviennent de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP), alors que les données pour les jeunes défavorisés et les jeunes en général proviennent de la vague E18 de l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ).

Ce portrait sombre du niveau de scolarité des jeunes placés est bien entendu lié à d'importants retards scolaires touchant la très vaste majorité de ces jeunes. La Figure 2 rend compte du retard scolaire des jeunes en comparant les participants EDJeP à ceux de l'ELDEQ. Lorsqu'ils avaient 17 ans, 79,8% des de tous les participants à l'ELDEQ n'avaient jamais doublé une année et cette proportion diminuait à 60% chez ceux issus de milieux défavorisés. Chez les jeunes placés participants à EDJeP, seuls 26,7% n'avaient jamais repris une année scolaire. 31% des jeunes EDJeP avaient déjà doublé une année comparativement à 13,4% des jeunes ELDEQ et 22% de jeunes ELDEQ issus de milieux défavorisés. 22,4% des jeunes EDJeP avaient déjà doublé deux années alors que les pourcentages étaient respectivement de 5,4% et 17,7% chez tous les participants ELDEQ et ceux issus de milieux défavorisés. Plus encore, près de 20% des jeunes EDJeP ont déjà doublé trois années ou plus, alors que ce n'est le cas que de 1,3% des jeunes ELDEQ. Chez les jeunes Québécois, ceux qui ont doublé une année sont une minorité et cela est aussi vrai chez les jeunes issus de milieux défavorisés, bien que ces derniers soient évidemment plus nombreux à avoir déjà doublé une année. Chez les jeunes placés, ceux qui n'ont jamais repris une année sont la nette minorité.

Ce parcours sinueux se répercute bien évidemment sur le niveau d'étude que les jeunes placés envisagent d'atteindre. Alors qu'ils avaient environ 17 ans, tous ces jeunes ont répondu à la question suivante : « Quel est le plus haut niveau de scolarité que tu désires atteindre? », la figure 3 rend compte des réponses des différents groupes. Systématiquement,

Figure 3: Niveau scolaire envisagé



Note: La figure rend compte des réponses des jeunes à la question «Quel est le plus haut niveau de scolarité que tu désires atteindre». Les données pour les jeunes placés proviennent de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP), alors que les données pour les jeunes défavorisés et les jeunes en général proviennent de la vague E18 de l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ).

les jeunes placés visent des diplômes de niveaux inférieurs à ceux visés par l'ensemble des jeunes Québécois ou ceux issus des milieux défavorisés. 27,2% des participants à EDJeP disent vouloir faire des études universitaires, alors que ces pourcentages sont de 36,3% pour les Québécois défavorisés et de 54,5% pour l'ensemble des jeunes Québécois.

L'expérience de placement et le passage à la vie autonome

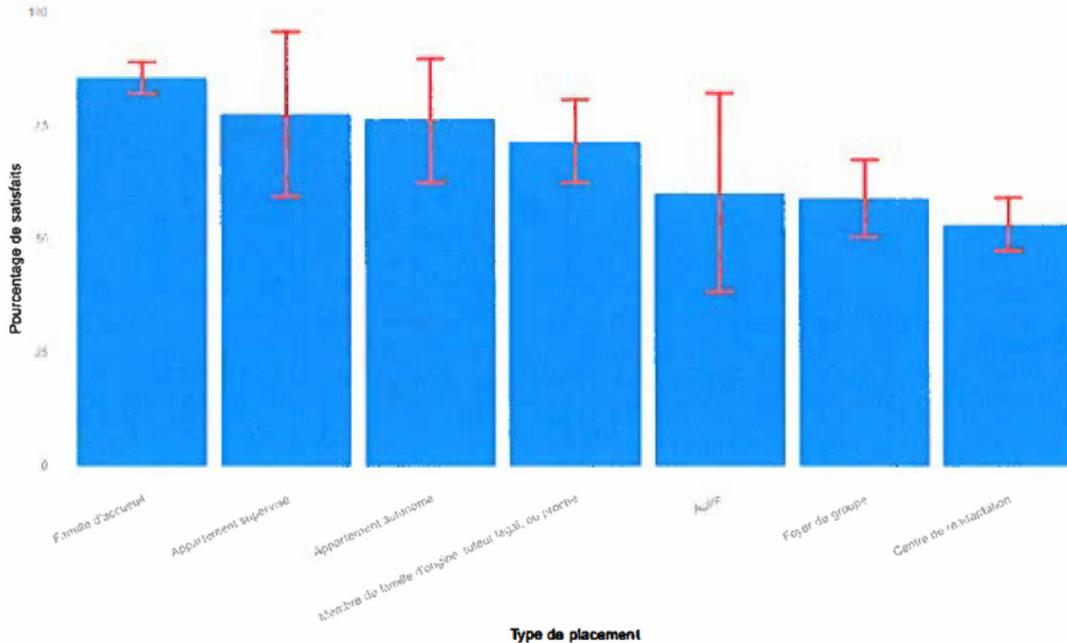
Alors qu'ils s'appêtent à quitter les services de protection de la jeunesse, il est évidemment intéressant d'analyser à quel point les participants se sentent prêts à faire la transition vers l'autonomie. 28% se disent pas du tout ou peu ou prêts, alors que 69% se disent assez ou tout à fait prêts. 66,42% des participants savaient où ils allaient habiter après avoir quitté les services de la protection de la jeunesse. Les participants qui savent où ils vont habiter à leur sortie de placement sont nettement plus susceptibles de se sentir assez ou tout à fait prêts ($p < 0,001$).

Les participants varient beaucoup dans leur évaluation rétrospective sur le fait d'avoir été placé. Dans l'ensemble, 16,37% estiment qu'il ne s'agissait pas de la bonne solution et 55,37% affirment au contraire que leur placement a été une chance. Les garçons sont 7,6% plus nombreux que les filles à affirmer que le placement n'était pas la bonne solution et cette différence est statistiquement significative ($p < 0,001$). Inversement, avec 12,89 points de pourcentage supplémentaires, les filles sont substantiellement plus nombreuses que les garçons à dire que le placement a été une chance ($p < 0,001$).

72% des participants se disent entièrement d'accord ou en accord que de façon générale ils sont satisfaits de leur expérience de placement. 68,73% des garçons affirment cela

contre 75% des filles, une différence de plus de 6 points de pourcentage qui est significative ($p < 0,05$). On remarque aussi d'importantes variations dans les niveaux de satisfaction en fonction du type de placement des participants. Comme le montre la figure 4, les jeunes les plus satisfaits sont ceux qui sont placés en famille d'accueil, qui sont 85% à dire qu'ils sont satisfaits. Les moins satisfaits sont les jeunes placés en foyer de groupe (58,8%) de même que ceux placés en centre de réadaptation (53%). Dans les deux cas, ces différences par rapport aux jeunes placés en famille d'accueil sont substantielles et significatives ($p < 0,001$).

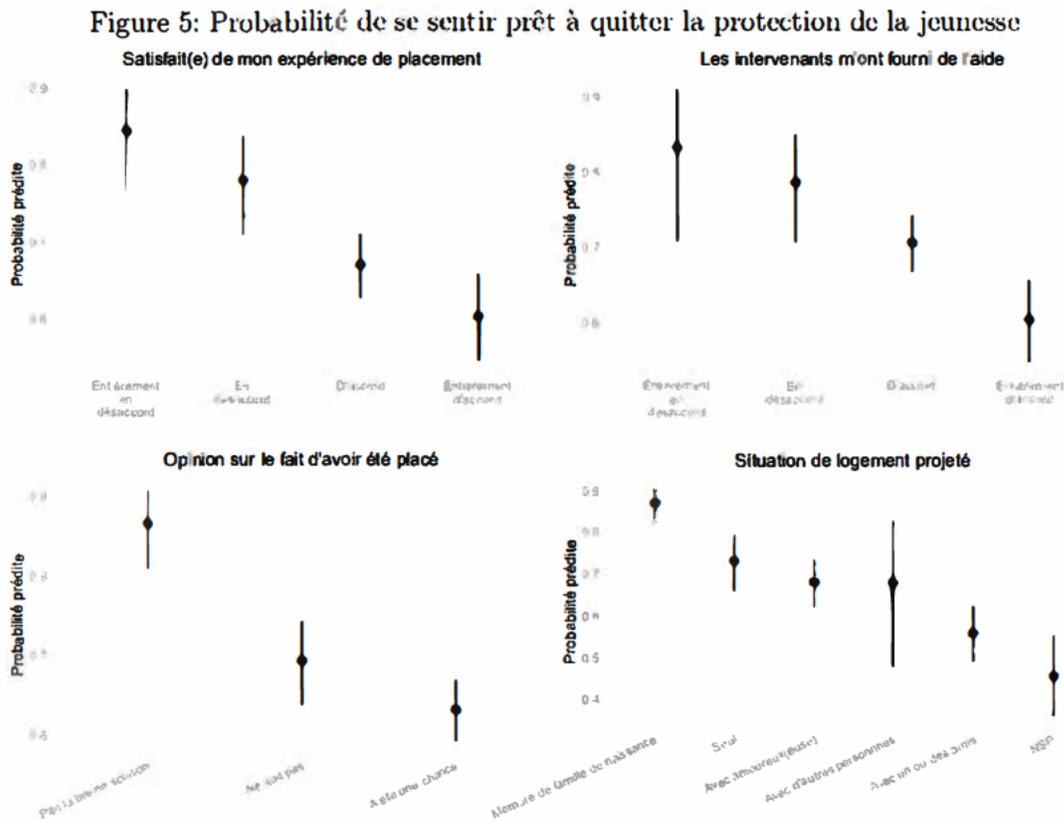
Figure 4: Satisfaction de l'expérience de placement en fonction du type de placement



Note: La figure rend compte des pourcentages de jeunes participants à EDJeP ayant répondu «Entièrement d'accord» ou «D'accord» à la question «D'une façon générale, je suis satisfait(e) de mon expérience de placement». Les barres bleues représentent les pourcentages de jeunes satisfaits pour chaque groupe et les fourches rouges représentent les intervalles de confiance à 95%.

Quant aux origines ethniques, on remarque que les participants issus des autres minorités ethniques sont 11,72 points de pourcentage plus nombreux que ceux qui s'identifient comme blancs à dire que leur placement a été une erreur et cette différence substantielle est significative ($p < 0,05$). De manière analogue, les personnes noires ($p < 0,05$), les personnes issues des autres minorités visibles ($p < 0,001$) et les personnes d'origine autochtone ($p < 0,05$) ont toutes significativement moins tendance que les personnes blanches à affirmer que leur placement a été une chance. Finalement, les personnes noires ($p < 0,05$) et les participants issus des autres minorités visibles ($p < 0,01$) ont tous deux plus tendance que les personnes blanches à être ambivalents et à affirmer ne pas savoir si leur placement a été une bonne ou une mauvaise chose. Par ailleurs, alors que 73,84% des participants blancs sont satisfaits de leur expérience de placement, seuls 49% des participants issus des autres minorités visibles le sont. Cette différence de près de 25 points de pourcentage est significative et substantielle ($p < 0,001$). On ne note pas de telle différence pour les personnes noires et celles d'origine autochtone, qui ne diffèrent pas significativement des personnes blanches à cet égard.

La perception des jeunes sur leur expérience de placement est aussi liée à leur sentiment d'être prêts ou non à quitter les services de la protection de la jeunesse. Les quatre panels de la figure 5 rendent compte des probabilités d'affirmer se sentir tout à fait ou assez prêt à quitter les services de la protection de la jeunesse en fonction du niveau de satisfaction à l'égard de l'expérience de placement (panel en haut à gauche), de la perception des participants quant à l'aide obtenue des intervenants (en haut à droite), l'opinion du jeune sur le fait d'avoir été placé (en bas à gauche) et la situation de logement envisagé à la sortie du service de protection de la jeunesse. Les points rendent compte de la probabilité de se dire prêt, alors que les lignes rendent compte de l'intervalle de confiance à 95%.



Note: La figure rend compte de la probabilité des jeunes participants à EDJeP à affirmer être «Tout à fait» ou «Assez» prêts à quitter les services de protection de la jeunesse en fonction de leur satisfaction quant à leur expérience de placement, leur perception de l'aide reçue de la part des intervenants, leur opinion sur le fait d'avoir été placé et leur situation de logement projeté. Les points représentent les probabilités et les barres verticales représentent les intervalles de confiance à 95% de ces probabilités.

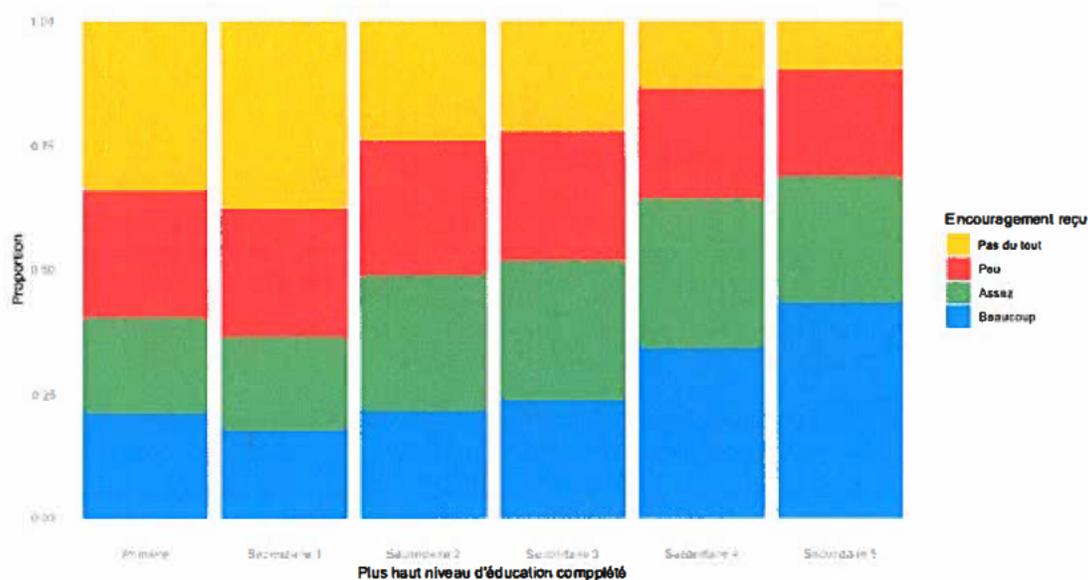
Finalement, le panel en bas à droite de la figure suivante nous montre que ceux qui se disent le plus prêts à quitter la protection de la jeunesse sont ceux qui affirment avoir l'intention d'aller vivre avec un ou des membres de leur famille de naissance à leur sortie de placement. Ceux qui se sentent le moins prêts sont ceux qui ne savent pas avec qui ou dans quel contexte ils vivront, suivis de ceux qui affirment vouloir vivre avec des amis. Ce qui semble ressortir est que ceux qui ont le sentiment de pouvoir compter sur un réseau familial plus fort ont tendance à se sentir plus prêts à quitter.

Globalement, on y remarque que plus les jeunes sont satisfaits de leur expérience de placement, *moins* ils ont tendance à affirmer se sentir prêts à quitter la protection de la

jeunesse. De manière analogue, plus ils pensent que les intervenants les ont aidés, *moins* ils se disent prêts à quitter. Inversement, les jeunes insatisfaits de leur expérience de placement et qui n'ont pas le sentiment d'avoir été aidés par les intervenants ont davantage tendance à se dire prêts à partir. En concordance avec ces résultats, on remarque aussi que les jeunes qui pensent que le placement n'était pas la bonne solution pour eux ont nettement plus tendance à se dire prêts à quitter que ceux qui pensent que leur placement a été une chance ou ceux qui ne savent pas. Clairement, ces résultats laissent entrevoir que ceux qui ont une perception positive du système de protection de la jeunesse souhaiteraient pouvoir y rester encore.

Suivant le recensement de 2016, le tiers des jeunes Canadiens âgés de 20 à 34 ans vivaient toujours avec au moins un de leur parent et la proportion de jeunes dans cette situation a augmenté dans les dernières décennies. Faisant face à des obstacles bien plus nombreux que les jeunes de la population en général, il semble donc parfaitement compréhensible que les jeunes placés qui ont une perception globalement positive de leur situation de placement et du soutien qu'ils y reçoivent souhaitent eux aussi pouvoir prolonger cette situation afin d'entrer à l'âge adulte sur de meilleures bases.

Figure 6: Encouragement reçu et plus haut niveau d'éducation complété



Note: La figure rend compte du plus haut niveau d'éducation complété par les participants EDJeP en fonction de leur réponse à la question suivante «Depuis le début de ton placement, est-ce que tu considères que tu as reçu de l'encouragement pour poursuivre tes études après le secondaire de la part de ta famille d'accueil, du personnel des centres jeunesse (DPJ), ou de tout autre professionnel?».

À cet égard, il est intéressant de remarquer que nos résultats, affichés à la figure 6, montrent que plus les jeunes placés perçoivent avoir été encouragés à poursuivre leurs études au-delà du secondaire, plus ils ont tendance à avoir un haut niveau d'étude complété. Nous avons donc des indications claires que les jeunes placés qui se sentent soutenus en tirent des bénéfices réels. Ces bénéfices sont ici d'autant plus importants que l'éducation est bien entendu un élément crucial pour le devenir des jeunes. Dans la mesure où la très grande majorité des jeunes EDJeP ne sera plus soutenue par le système de protection de la jeunesse lorsque nous les rencontrerons pour la deuxième fois à l'hiver 2019, on ne peut évidemment que s'inquiéter des effets que cette absence de soutien produira.



 École nationale
d'administration publique



CHAIRE DE RECHERCHE DU
CANADA SUR L'ÉVALUATION
DES ACTIONS PUBLIQUES À
L'ÉGARD DES JEUNES ET DES
POPULATIONS VULNÉRABLES

Étude sur le devenir des jeunes placés

Le rôle de l'instabilité des trajectoires sur les transitions à la vie adulte

Rapport de vague 1

Juin 2019

Financé par:

INNOVATION.CA
CANADA FOUNDATION FOR INNOVATION
FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION



Conseil de recherches
en sciences humaines
du Canada

Social Sciences and
Humanities Research
Council of Canada

Canada

Document préparé par

Martin Goyette, Ph. D.

Professeur titulaire

Directeur scientifique de l'Étude sur le devenir des jeunes placés

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Alexandre Blanchet, Ph. D.

Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Céline Bellot, Ph. D.

Professeur titulaire

Directrice de l'École de travail social de l'Université de Montréal

Université de Montréal

Partenaires

EDJeP est issue de collaborations développées depuis une quinzaine d'années entre notre équipe de recherche et de nombreux partenaires locaux, provinciaux, nationaux et internationaux.

Nous tenons à remercier tous nos partenaires.

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
 - CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Capitale-Nationale
 - CIUSSS de l'Estrie
 - CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec
 - CIUSSS de l'Ouest-de-l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Chaudière-Appalaches
- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)
 - CISSS de la Montérégie Est
 - CISSS de Laval
 - CISSS du Bas-Saint-Laurent
 - CISSS de l'Outaouais
 - CISSS de la Côte-Nord
 - CISSS de la Gaspésie
 - CISSS de Lanaudière
 - CISSS des Laurentides
 - CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Les milieux de recherche

- Le Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill (CRCF)
- La Chaire de recherche jeunesse de l'École des hautes études en Santé publique (EHESP-CJ)
- Le laboratoire CNRS Printemps de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
- L'Observatoire Jeunes et Société (OJS)

Les organismes communautaires et de défense de droits

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
- Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Le Réseau des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
- Le Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi (RCJEQ)
- Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ)
- La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC)

Co-chercheurs

- Naïma Bentayeb** Chercheure, Centre de recherche Sherpa
- Eduardo Castillo González** Chercheur associé, École nationale d'Administration publique
- Gérard Divay** Professeur, École nationale d'Administration publique
- Tonino Esposito** Professeur, Université de Montréal
- Élizabeth Fast** Professeure adjointe, Université Concordia
- Isabelle Frechon** Chargée de recherche, Laboratoire PRINTEMPS, UVSQ France
- Sonia Hélie** Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Isabelle Lacroix** Post-doctorante, ÉNAP et Laboratoire PRINTEMPS
- Claire Malo** Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Dr. Varda Mann-Feder** Professeure, Université Concordia
- Lucy Marquet** Maître de conférences, CLERSE-Lille 1, France
- Pernelle Smiths** Chercheure associée, École nationale d'Administration publique
- Nassera Touati** Professeure, École nationale d'Administration publique
- Daniel Turcotte** Professeur émérite, Université Laval
- Geneviève Turcotte** Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire
- Nico Trocmé** Professeur et directeur de l'École de travail social, Université McGill
- Éric Yergeau** Professeur, Université de Sherbrooke

Collaborateurs

Valérie Becquet Université de Cergy-Pontoise

Marilyn Bell Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire

Céline Bellot Professeure titulaire, Université de Montréal

Mark Courtney University of Chicago

Annie Fontaine Professeur, Université Laval

Sandra Franke Human Resources and Development Canada

Jo Ann Lévesque Consultante en développement de la recherche, ENAP

Patricia Loncle-Moriceau École des hautes études en santé publique de Rennes

Marc Molgat Professeur, Université d'Ottawa

Jean-Marc Potvin Président-directeur général adjoint, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de
Montréal

Gilles Tardif Bureau de consultation jeunesse

Organismes subventionnaires

Cette recherche est financée par le *Conseil de recherches en sciences humaines* (CRSH) et par la *Fondation canadienne pour l'innovation* (FCI), que nous tenons à remercier.

EDJeP en quelques mots

L'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) a été développée par la *Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ)* et ses partenaires dans le but de combler un manque de connaissances sur la préparation à la vie autonome des jeunes placés et la période de l'après-placement, période ayant fait l'objet de très peu d'attention au Québec. Dans un contexte où les sociétés occidentales connaissent toutes un allongement de la jeunesse et un report du passage à la vie adulte, EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de passage à l'autonomie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés et qui font face à l'injonction paradoxale d'autonomie à la majorité. EDJeP constitue la première étude québécoise longitudinale et représentative sur cette thématique.

Une étude longitudinale en trois temps. Sur une population cible de 2573 jeunes, un échantillon représentatif de 1136 jeunes Québécois en situation de placement ont été rencontrés lors de la première vague d'entrevues (taux de réponse de 67,3% parmi les quelque 1600 jeunes de qui nous avons reçu les coordonnées) pour compléter un questionnaire détaillé abordant leurs situations et expériences dans leurs diverses sphères de vie. Ces jeunes, qui avaient environ 17 ans au moment de la première vague, seront rencontrés de nouveau en 2019, puis encore une fois en 2020 afin de suivre l'évolution de leur cheminement vers l'autonomie.

Un large éventail de sources de données. Les données issues de ces questionnaires sont aussi croisées avec les données issues du projet intégration jeunesse (PIJ) de 2573 jeunes, dont ceux ayant répondu à EDJeP, satisfaisant aux critères pour faire partie de l'étude. Les données comprennent des informations sur les dossiers administratifs des jeunes et nous fournissent donc des indications précises sur leurs trajectoires de services. Nous recevons aussi des données administratives harmonisées des services de protection de la jeunesse et des données administratives d'utilisation de services du MESS et du MESRS, ainsi que d'autres données populationnelles afin d'obtenir une compréhension claire des enjeux de transition pour les jeunes placés et veiller à l'amélioration des pratiques et politiques. Le croisement de ces dimensions a pour but de contribuer à la bonification ainsi qu'à la modification de l'offre de services aux jeunes qui quittent un placement de même qu'en ce qui a trait aux politiques sociales qui les entourent.

Une comparaison nationale et internationale. En complément du suivi longitudinal, EDJeP a été conçue de manière à permettre des analyses comparatives avec deux autres études importantes. D'abord, une comparaison avec *l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ)* nous permettra d'analyser les trajectoires de jeunes Québécois issus de la population générale et de les comparer aux trajectoires des jeunes sortis de placement. Ces comparaisons permettront de mieux comprendre les défis auxquels font face les jeunes sortants d'un placement. Aussi, d'importants arrimages avec l'équipe menant *l'Étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (ELAP)* en France permettront une comparaison internationale qui élargira encore davantage les connaissances produites par l'étude.

En collaboration avec les jeunes. EDJeP est menée en étroite collaboration avec les membres du comité des jeunes EDJeP. Le comité est composé de douze jeunes de 18 à 35 ans qui ont tous connu une expérience de placement et qui ont le souhait, en s'investissant dans le projet EDJeP, d'améliorer les services offerts aux jeunes qui quitteront à leur tour les centres jeunesse et qui commenceront leur parcours vers l'autonomie. Le comité des jeunes a un rôle de conseiller auprès des chercheurs et des différents comités et partenaires de la recherche. Son mandat est de veiller à ce que la participation des jeunes soit significative et basée sur leurs droits à chaque phase de la recherche, de la planification à l'exécution des projets EDJeP.

Faits saillants

La plupart des sociétés occidentales connaissent un allongement de la jeunesse et un report de l'entrée dans la vie adulte autonome. Au Canada, les données du recensement de 2016 montrent que 34,7% des jeunes de 20 à 34 ans vivaient toujours avec au moins un de leurs parents alors que cette proportion était de 30,6% en 2001. Les chiffres sont très similaires aux États-Unis où 34,1% des jeunes de 18 à 34 ans vivaient avec au moins un de leurs parents en 2016, alors que c'était le cas de 48% des jeunes âgés de 18 à 29 ans vivant en Union européenne en 2012. La littérature internationale et les recherches au Québec montrent que les jeunes en situation de placement, à la veille de leur majorité, n'ont pas tous ces mêmes opportunités de soutien de «rester à la maison». Le passage à la majorité constitue ainsi pour beaucoup de ces jeunes un «lâchage institutionnel» qui se manifeste par une fin abrupte des soutiens dont ils ont besoin pour devenir autonomes.

De multiples études ont démontré que les jeunes pris en charge par les différents systèmes de protection de la jeunesse cumulent souvent d'importants retards scolaires. Nos propres résultats rendus publics en novembre 2018 en arrivaient à la même conclusion. Notamment, alors que 72% des jeunes Québécois du même âge étaient inscrits en secondaire 5, ce n'était le cas de 17% des jeunes placés participants à EDJeP. Dans l'éventail des facteurs susceptibles d'expliquer ces résultats inquiétants, l'instabilité associée aux trajectoires de placement des jeunes pris en charge est souvent pointée du doigt. Le présent rapport vise à traiter de la question de l'instabilité des trajectoires de placement en regard du parcours des jeunes. Les résultats montrent que l'instabilité des trajectoires de placement est étroitement liée aux expériences scolaires des jeunes et qu'elle affecte de manière marquée leurs perspectives d'avenir en vue de leur transition à l'autonomie.

Notamment, le présent rapport permet de conclure que :

- 1. Une quantité importante de jeunes placés ont un parcours marqué par l'instabilité.**
 - En moyenne, les 2573 jeunes de notre population à l'étude ont connu 5,25 changements de lieux de vie, ce en excluant les placements de moins de 72 heures. 14,3% des jeunes ont connu 10 déplacements ou plus, le nombre maximal atteignant 49 changements. Suivant le temps total que ces jeunes ont passé en situation de placement, cela fait une moyenne de 1,56 changement par année de placement.
 - En incluant les placements de moins de 72 heures, le nombre moyen de changements de lieux atteint 5,89, ce qui mène à une moyenne de 2,01 changements par année de placement, un jeune ayant même connu 77 changements de lieux.
- 2. L'instabilité des trajectoires a des impacts négatifs très importants sur la vie des jeunes.**
 - Les jeunes ayant connu plus d'instabilité avaient 25% moins de chances d'acquérir simultanément de l'expérience d'emploi s'ils étaient aux études; et avaient deux fois plus de probabilité de n'être ni aux études ni en emploi que ceux ayant connu un parcours plus stable.
 - Les jeunes ayant connu plus d'instabilité avaient jusqu'à deux fois moins de chance d'être en voie d'obtenir un diplôme d'études secondaires avant leur majorité.

3. L'instabilité des trajectoires génère un cercle vicieux qui nuit aux perspectives des jeunes

- Les jeunes ayant connu plus d'instabilité ont davantage tendance à se retrouver en centre de réadaptation, un milieu plus encadrant.
- Même en tenant compte du fait qu'ils ont tendance à avoir des parcours plus instables, les jeunes ayant connu une proportion plus grande de leur temps de placement en centre de réadaptation sont globalement en moins bonne situation que les autres du point de vue de leur préparation à la vie autonome.
- En comparaison, un jeune ayant passé 100% de son temps de placement en centre de réadaptation a 3,7 fois moins de chances d'être en voie d'obtenir un diplôme d'études secondaires avant la majorité qu'un jeune autrement identique qui a passé 100% de son temps de placement en famille d'accueil.

La stabilité des trajectoires de placement

Si certains jeunes sont placés en famille d'accueil en très bas âge et y restent jusqu'à l'âge adulte, il demeure que beaucoup de jeunes vivent une trajectoire marquée par l'instabilité. Une jeune peut, par exemple, avoir été placée en famille d'accueil à 3 ans, puis être retournée dans sa famille d'origine dans le cadre d'une tentative de réunification familiale, puis être replacée dans une autre famille d'accueil à 5 ans après l'échec de la première réunification, pour ensuite être retournée dans sa famille pour une seconde tentative.

Afin d'évaluer les liens entre l'instabilité de la trajectoire des jeunes et une variété d'indicateurs importants témoignant de leur situation et de leur niveau de préparation à faire la transition à la vie autonome au moment de vague 1 d'EDJeP, nous utilisons ici les données administratives issues du programme intégration jeunesse (PIJ) qui donnent plusieurs informations nous permettant de mesurer précisément le niveau de stabilité de la trajectoire des jeunes¹. Nous utiliserons le *nombre de déplacements* enregistrés au dossier du jeune, qui représente la somme du nombre de placements continus et de réunifications familiales, sans tenir compte des milieux de placements eux-mêmes et en excluant les placements de moins de 72 heures. Par exemple, une jeune qui a été placée en famille d'accueil, qui a ensuite été renvoyée dans sa famille d'origine dans le cadre d'une tentative de réunification, puis qui a été placée à nouveau en famille d'accueil a connu 3 déplacements, ce peu importe que la famille d'accueil soit la même lors des deux placements. Le nombre de déplacements au dossier d'un jeune fournit un excellent indicateur de la stabilité de sa trajectoire de placement.

Parmi l'ensemble des jeunes pour qui nous avons reçu des données administratives, le nombre de changements de lieux moyen est de 5,25. Le nombre minimum de changements de lieux est de 1, alors que certains jeunes ont connu jusqu'à 49 changements de lieux. Encore une fois, il est important de rappeler que ces chiffres excluent les changements de lieux pour des placements de moins de 72 heures. Alors que la très grande majorité des jeunes (67%) n'ont pas connu de placement de moins de 72 heures, il demeure tout de même que le tiers

1. Nous souhaitons remercier Marie-Noëlle Royer, agente de planification, de programmation et de recherche à l'Institut Universitaire Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour la préparation de ces données. Celles-ci ont été obtenues en respect de nos certificats éthiques.

Tableau 1 – Proportions de jeunes ayant connu un certain nombre de changements de lieux de placement

	Données PIJ (n = 2573)		EDJeP uniquement (n=1136)	
	%	% cumulé	%	% cumulé
1	19,63	19,63	15,49	15,49
2	13,08	32,71	11,09	26,58
3	12,61	45,32	13,29	39,88
4	9,20	54,52	10,12	50,00
5	9,60	64,12	10,21	60,21
6	7,61	71,73	7,22	67,43
7	5,71	77,44	6,51	73,94
8	4,52	81,96	4,93	78,87
9	3,69	85,65	3,96	82,83
10	3,13	88,78	3,43	86,27
11	2,22	91,00	2,73	89,00
12 et plus	9,00	100,00	11,00	100,00

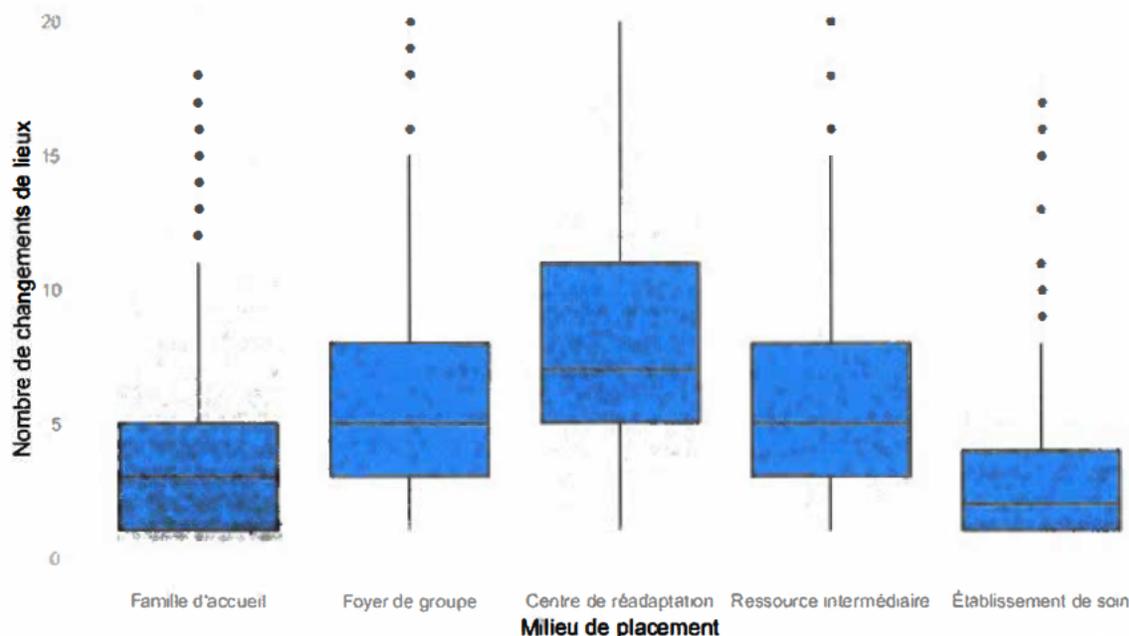
des jeunes pour lesquels nous avons obtenu les données administratives ont connu de tels placements. Si nous tenions compte de ces placements courts dans les analyses qui suivent, la moyenne du nombre de changements de lieux serait de 5,89, un jeune cumulant même 77 changements de lieux.

En nous concentrant uniquement sur les 1136 jeunes ayant complété le questionnaire EDJeP, la moyenne du nombre de changements de lieux est de 5,75, alors que le nombre maximum de tels changements est de 35. Les garçons ont connu significativement plus de changements que les filles ($p < 0,001$) avec en moyenne 5,7 changements contre une moyenne de 4,69 pour les filles.

Évidemment, les jeunes ayant connu un premier placement plus tôt dans leur vie sont susceptibles d'avoir changé de lieux plus souvent tout simplement parce qu'ils ont eu plus de temps pour le faire. Les jeunes qui ont été placés pour la première fois entre 0 et 5 ans ont connu en moyenne 6,12 changements de lieux, cette moyenne est significativement moins élevée à 5,48 pour ceux qui ont connu leur premier placement entre 6 et 12 ans ($p < 0,01$), et encore significativement moins élevée à 4,37 pour ceux qui ont été placés pour la première fois à 13 ans ou plus ($p < 0,001$).

Le tableau 1 rapporte la proportion de jeunes ayant connu un certain nombre de changements de lieux pour l'ensemble des 2573 jeunes *éligibles à participer* à EDJeP (les données administratives PIJ) et ces mêmes proportions uniquement chez les jeunes qui ont effectivement complété le premier questionnaire EDJeP. La figure 1 montre quant à elle les diagrammes en boîtes à moustache illustrant les distributions du nombre de changements de lieux de placement en fonction du milieu de placement au moment de l'extraction des données. La ligne horizontale au centre de chaque boîte indique la médiane de la distribution, les extrémités des boîtes indiquent les quartiles inférieurs et supérieurs, les extrémités des lignes verticales

FIGURE 1 – Nombre de changements de lieux par milieu de placement



Source : Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés (EDJeP)
 * L'étendue visible est limitée à un maximum de 20 changements pour faciliter la visibilité.
 ** Les données sont issues du système PIJ (n = 2522), les placements de moins de 72h sont exclus.

montrent l'étendue en excluant les valeurs extrêmes, alors que les points noirs foncés montrent les valeurs extrêmes².

Dans tous les cas, il est important de remarquer que, si l'on retrouve une concentration importante de jeunes ayant connu un nombre de changements de lieux autour des valeurs centrales de la moyenne et la médiane, il y a une quantité non négligeable de jeunes qui ont connu un très grand nombre de changements. En nous concentrant uniquement sur les jeunes qui ont effectivement participé à la première vague d'EDJeP, 17,2% ont connu 10 déplacements ou plus alors que 11% en ont connu 12 ou plus.

Les jeunes qui étaient en centre de réadaptation au moment de l'extraction des données PIJ avaient une moyenne de 8,82 changements de lieu, alors que ceux placés en famille d'accueil avaient une moyenne significativement inférieure avec 3,7 changements ($p < 0,001$). Clairement, les jeunes ayant connu plus d'instabilité ont nettement plus tendance à se retrouver en centre de réadaptation, ce qui n'est pas étonnant. Cependant, comme on peut l'apprécier à la figure 1, l'ampleur de la différence entre les jeunes placés en famille d'accueil et ceux en centre de réadaptation est impressionnante et confirme la grande instabilité des trajectoires de placement des jeunes qui se retrouvent en centre de réadaptation à la veille de leur majorité³.

Alors que 51,52% des jeunes ont d'abord été placés pour négligence, 17,46% ont été placés pour troubles de comportement. Le nombre moyen de changements de lieux pour les jeunes

2. Les valeurs sont jugées extrêmes lorsqu'elles dépassent 1,5 fois l'étendue inter quartile.

3. La catégorie «Établissement de soin» inclut des lieux comme les centres en déficience intellectuelle, en dépendance, ou des centres spécialisés en santé physique ou mentale.

qui ont d'abord été placés pour négligence est de 5,48 et ce nombre est significativement plus élevé à 6,75 chez ceux placés pour troubles de comportement ($p < 0,001$). C'est donc dire que les jeunes placés en centre de réadaptation et ceux qui ont d'abord été placés pour troubles de comportement ont tendance à avoir connu plus de changements de lieux que les autres. Les jeunes placés pour troubles de comportement ont aussi davantage tendance à se retrouver en centre de réadaptation.

La littérature internationale montre généralement que l'instabilité dans les trajectoires de placement crée une brisure dans la continuité relationnelle ; cette stabilité étant essentielle au développement de relations sociales positives dans la transition à la vie adulte. Nous analyserons d'abord la situation d'occupation des jeunes au moment où nous les avons rencontrés à la vague 1, nous nous concentrerons ensuite sur leur parcours scolaire. Dans tous les cas, nous analyserons les liens entre l'instabilité du parcours des jeunes, telle que mesurée par le nombre de changements de lieux inscrits à leur dossier, et nos indicateurs d'intérêt. Les résultats dévoilés proviendront de modèles statistiques multivariés qui tiennent compte des autres facteurs explicatifs importants afin d'isoler au mieux les relations spécifiques entretenues entre l'instabilité et les indicateurs d'intérêt.

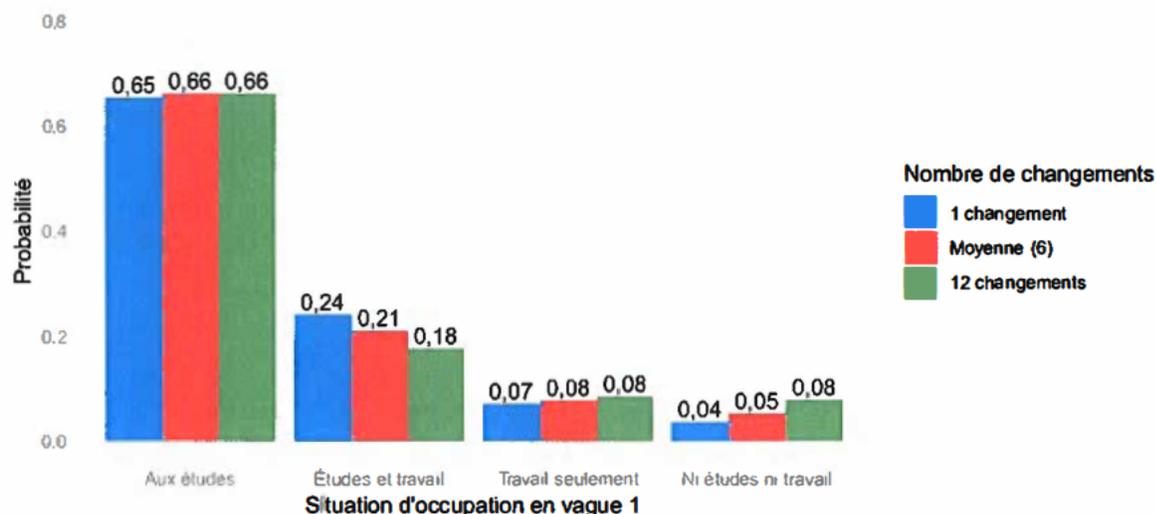
Instabilité et occupation

Lors de la première vague d'entrevues, 56,07% des participants à EDJeP ont indiqué être aux études, 26,06% ont indiqué être aux études et au travail. 8,01% ont dit être au travail seulement et 9,86% ont affirmé n'être ni aux études ni au travail. L'âge moyen des participants au moment de compléter la première entrevue était de 17,2 ans. La situation d'occupation des jeunes est évidemment liée en partie à leur âge, mais l'on peut tout de même considérer que les études et le travail fournissent des expériences importantes en vue de la transition à l'autonomie. Alors qu'à cet âge beaucoup de jeunes seront encore aux études, dans certains cas parce qu'ils y sont obligés par la loi sur l'instruction publique, acquérir en plus une expérience de travail pourra être considéré très utile en vue du passage à la vie autonome.

La figure 2 montre les probabilités d'être dans l'une des 4 situations au moment de la vague 1 en fonction de scénarios de jeunes ayant connu 1, 6 et 12 changements de lieux de placement pour des jeunes identiques qui ne varient que par le nombre de changements de lieux qu'ils ont connus⁴. Notons que ces probabilités sont basées sur des modèles statistiques multivariés prenant en compte une variété d'éléments importants afin d'isoler aussi précisément que possible la relation spécifique entre l'instabilité et le statut d'occupation. On y remarque d'abord que les probabilités d'être encore aux études varient peu en fonction du nombre de changements de lieux de placement. Vu leur âge et leur situation, beaucoup de jeunes étaient encore contraints d'être inscrits à l'école au moment de la vague 1 d'EDJeP et le fait qu'ils y soient toujours n'est en ce sens pas surprenant.

4. La figure illustre des probabilités prédites calculées à partir des résultats d'un modèle de régression multinomial prenant en compte l'âge au premier placement, le nombre de changements de lieux de placements, le motif de premier placement, la durée totale de placement continu, la proportion de temps de placement continu passé en famille d'accueil et la proportion de temps de placement continu passé en centre de réadaptation, ainsi que l'âge au moment de l'entrevue. Les scénarios sont calculés pour un garçon dont le motif de premier placement est la négligence et dont toutes les autres variables sont tenues à leur moyenne dans l'échantillon.

FIGURE 2 – Probabilité d'être dans l'une des occupations par niveau d'instabilité



Source : Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP).
* Probabilités prédites basées sur des modèles de régression multinomiaux.

Cependant, on remarque que la probabilité d'être à la fois aux études et au travail passe de 0,24 chez un jeune qui n'a connu qu'un seul changement de lieux à 0,18 pour un jeune autrement identique, mais ayant connu 12 changements. Autrement dit, pour deux jeunes qui sont identiques sur toutes les autres caractéristiques, avoir connu 12 changements de lieux plutôt qu'un seul fait diminuer de 25% la probabilité d'être à la fois aux études et au travail.

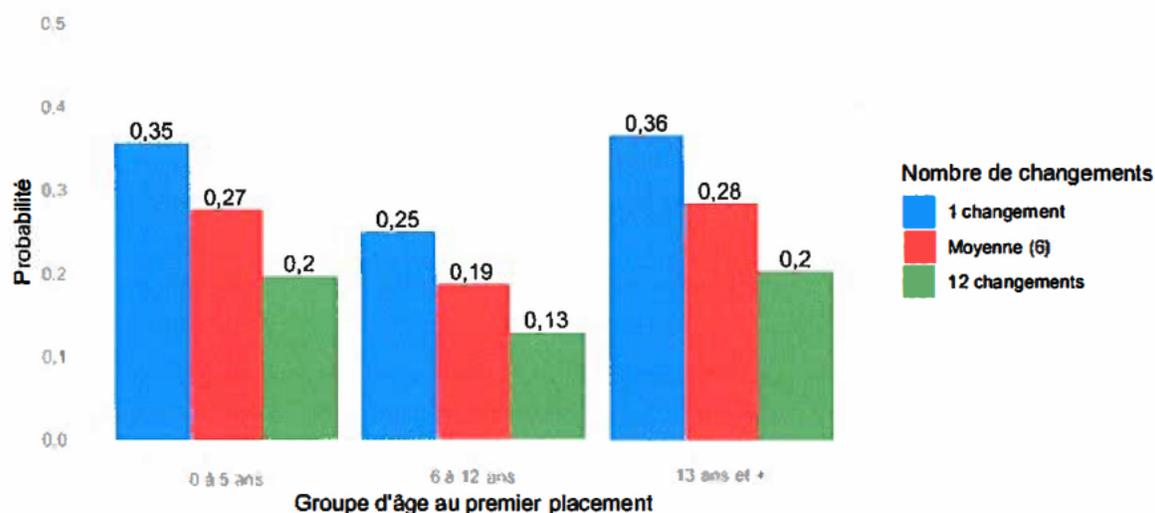
Inversement, la probabilité de n'être ni aux études ni au travail augmente en fonction du nombre de changements de lieux de placement, passant de 3,58% pour un jeune n'ayant connu qu'un seul changement de lieu à 7,8% pour un jeune qui en a connu 12. Pour deux jeunes ayant autrement les mêmes caractéristiques, celui qui a connu 12 changements de lieux a deux fois plus de chances de n'être ni aux études ni en emploi qu'un jeune n'ayant connu qu'un seul changement.

C'est donc dire que si la probabilité d'être toujours considéré comme étant aux études au moment de la vague 1 variait peu en fonction du nombre de changements de lieux de placement, la probabilité de n'être ni aux études ni au travail double lorsqu'un jeune autrement similaire passe d'un seul changement de lieux à 12. Notons aussi que 11% des jeunes participants à EDJeP ont connu un nombre de changements égal ou supérieur à 12. En ce sens, 12 changements de lieux de placement ne constituent pas une valeur extrême et les résultats illustrés correspondent bel et bien à des scénarios fréquents dans la réalité. Considérant que la plupart des jeunes étaient encore contraints d'être inscrits à l'école lorsque nous les avons interrogés pour la première fois, on ne peut évidemment que s'inquiéter de ce qu'il adviendra de leur situation d'occupation une fois cette contrainte levée.

Instabilité et éducation

L'atteinte du diplôme d'études secondaires (DES) ou un équivalent est sans contredit un élément très important permettant aux jeunes de s'intégrer au marché du travail lors de leur transition vers l'autonomie, un DES étant souvent un critère minimal pour l'accès aux emplois. Comme nous l'avons documenté dans notre premier rapport, beaucoup de jeunes éprouvent des difficultés et la plupart accusent d'importants retards scolaires.

FIGURE 3 – Probabilité d'avoir obtenu ou d'être en voie d'obtenir le DES avant 18 ans



Source : Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés (EDJeP).
* Probabilités prédites basées sur des modèles de régression logistiques

Nous désirons ici nous concentrer sur les liens entre l'instabilité ayant marqué la trajectoire d'un jeune et l'obtention d'un DES ou l'équivalent. Nous analyserons donc le fait d'avoir déjà obtenu *ou d'être en voie d'obtenir* un DES ou l'équivalent avant l'atteinte de la majorité. Pour être considéré comme ayant obtenu ou être « en voie de terminer avant 18 ans », un jeune devait soit avoir déjà obtenu son DES au moment de la première vague, ou avoir affirmé être toujours aux études *et* être inscrit à un niveau suffisamment avancé pour pouvoir réalistement terminer le secondaire 5 (ou l'équivalent) avant ses 18 ans. Par exemple, un jeune de 16 ans affirmant être en secondaire 4 au moment de la vague 1 est considéré être en voie de terminer avant ses 18 ans, mais pas un jeune de 16 ans affirmant être en secondaire 3, puisque ce dernier ne pourrait pas terminer à temps. Nous nous intéressons ici à la probabilité que les jeunes soient dans cette position favorable au moment crucial de leur transition à l'autonomie.

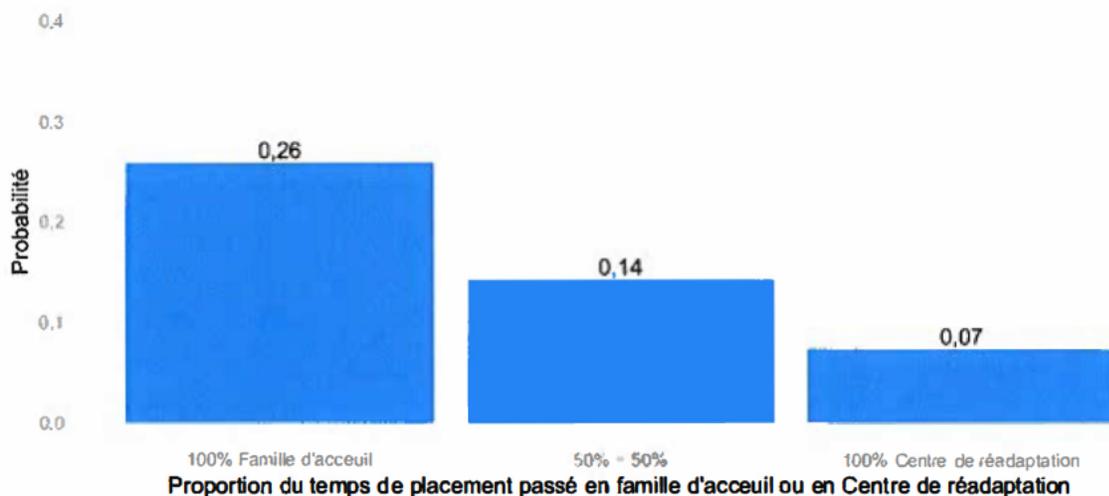
La figure 3 illustre les résultats de l'analyse en fonction du groupe d'âge au premier placement des jeunes de même que du nombre de changements de lieux de placement qu'ils ont connus⁵. On remarque d'abord que, peu importe l'âge du premier placement des jeunes, la probabilité

5. La figure illustre des probabilités prédites calculées à partir des résultats d'un modèle de régression logistique prenant en compte l'âge au premier placement, le nombre de changements de lieux de placement, les motifs de premier placement, la durée totale de placement continu, la proportion de temps de placement continu passé en famille d'accueil et la proportion de temps de placement continu passé en centre de réadaptation, de même que la cohorte d'année scolaire des jeunes.

d'être en voie d'obtenir un DES avant 18 ans diminue à mesure qu'augmente l'instabilité des trajectoires. Par exemple, une jeune placée après 13 ans et n'ayant connu qu'un seul changement de lieu a 36% de chances d'être en voie de compléter le DES avant la majorité et cette probabilité diminue significativement à 20% pour une jeune autrement identique qui aurait connu 12 changements de lieux.

Ensuite, on remarque que les jeunes qui ont connu leur premier placement entre 6 et 12 ans se distinguent des autres. Les jeunes qui ont connu leur premier placement entre 0 et 5 ans et ceux ayant connu ce premier placement après 13 ans ont des probabilités similaires d'avoir obtenu ou d'être en voie d'obtenir leur DES. Cependant, les jeunes placés entre 6 et 12 ans, c'est-à-dire pour la plupart durant leur scolarité primaire, ont systématiquement des probabilités significativement plus faibles d'être en voie d'obtenir leur DES avant la majorité. Par exemple, alors que les jeunes placés pour la première fois entre 0 et 5 ans ont une probabilité d'être en voie d'obtention de leur DES avant 18 ans de 35%, des jeunes autrement identiques ayant été placés entre 6 et 12 ans ont quant à eux une probabilité de 25% d'être dans la même situation.

FIGURE 4 – Probabilité d'avoir obtenu ou d'être en voie d'obtenir le DES avant 18 ans par milieu de placement



Source : Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés (EDJeP).
* Scénario : garçon placé entre 0 et 5 ans pour négligence, ayant un nombre moyen de changements de lieux de placement et un temps total de placement continu moyen.

Il est important ici de rappeler que ces estimations sont basées sur des modèles statistiques multivariés qui tiennent compte des autres facteurs importants susceptibles d'être liés aux parcours scolaires des jeunes. Les probabilités rapportées à la figure 3 comparent ainsi des jeunes qui ne diffèrent que par leur âge de premier placement ou leur nombre de changements de lieux et qui sont autrement identiques sur les autres facteurs d'importance. Cela nous permet d'estimer au mieux les liens spécifiques entre l'instabilité de la trajectoire des jeunes et leur scolarité, ce en excluant l'impact d'autres facteurs cruciaux.

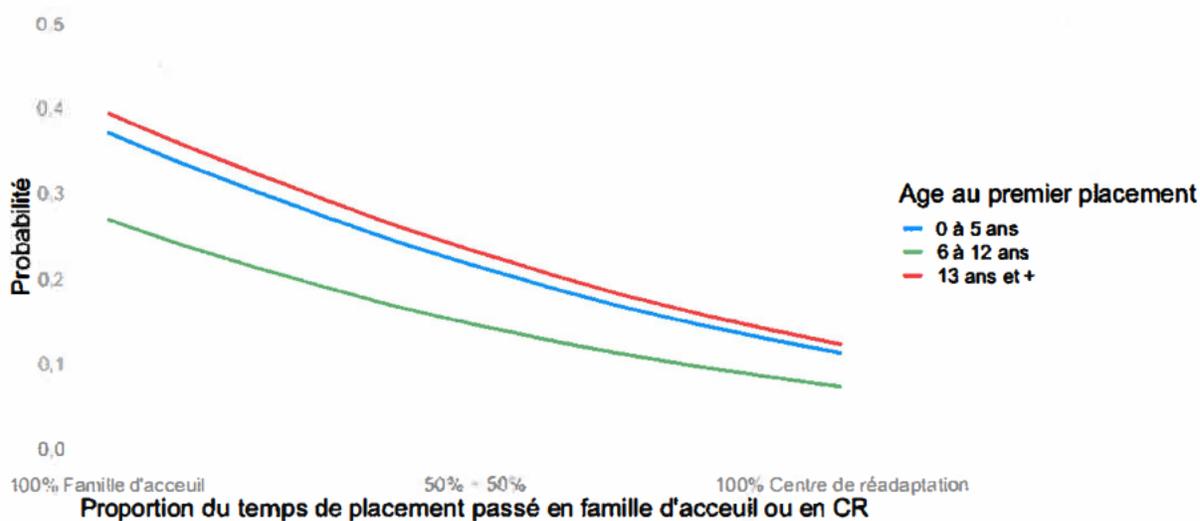
À cet égard, nous avons vu à la figure 1 que, au moment où nous les avons rencontrés alors qu'ils avaient environ 17 ans, les jeunes placés en centre de réadaptation au moment de la

vague 1 avaient en général connu beaucoup d'instabilité, alors que ceux placés en famille d'accueil avaient eu des parcours plus stables. Les résultats présentés plus haut tiennent déjà compte du parcours et des milieux de placement des jeunes, mais il est évidemment utile de bien saisir l'impact spécifique des milieux de placements sur la scolarité des jeunes, ce en ajustant pour le niveau d'instabilité du parcours des jeunes afin de réaliser des comparaisons adéquates.

La figure 4 rend compte des probabilités d'être en voie d'obtention du DES avant la majorité pour trois garçons hypothétiques placés entre 0 et 5 ans pour négligence, ayant tous un nombre moyen de changements de lieux (5,75) et un temps de placement continu moyen (5,9). Les trois garçons ne diffèrent que par la proportion du temps de placement qu'ils ont passé en famille d'accueil et en centre de réadaptation : l'un d'eux a passé 100% de son temps de placement en famille d'accueil, l'autre 100% en centre de réadaptation et le dernier a passé la moitié de son temps de placement dans chacun de ces milieux.

Suivant ce scénario, le garçon qui a passé 100% de son temps de placement en famille d'accueil a 26% de probabilités d'avoir obtenu ou d'être en voie d'obtenir le DES avant la majorité, cette probabilité diminue à 14% pour le garçon qui a passé la moitié de son temps de placement en famille d'accueil et l'autre moitié en Centre de réadaptation. Pour le garçon qui a passé la totalité de son temps de placement en centre de réadaptation, la probabilité diminue à seulement 7%. C'est donc dire que ce dernier a 3,7 fois moins de chances d'être en position d'obtenir le DES avant la majorité qu'un jeune autrement identique qui aurait passé la totalité de son temps de placement en famille d'accueil.

FIGURE 5 – Probabilité d'avoir obtenu ou d'être en voie d'obtenir le DES avant 18 ans par proportion du temps de placement en centre de réadaptation



Proportion du temps de placement passé en famille d'accueil ou en CR

Source : Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés (EDJeP).

* Scénarios : filles placées avec un nombre moyen de changements de lieux de placement et un temps total de placement continu moyen.

Les scénarios rapportés à la figure 4 ont une valeur d'abord illustrative et les probabilités rapportées seraient différentes si un scénario de base différent avait été choisi. Peu importe le profil des jeunes dans les scénarios, il faut retenir que plus la proportion du temps de

placement d'un jeune en centre de réadaptation est élevée, moins il a de probabilité d'être en voie de compléter le DES avant la majorité.

À cet effet, la figure 5 illustre la relation complète entre la proportion du temps de placement passé en centre de réadaptation et la probabilité d'être en voie d'obtenir le DES avant 18 ans, séparée par l'âge du premier placement des jeunes⁶. Nous voyons très clairement la diminution progressive des probabilités d'être en voie d'obtenir le DES à mesure qu'augmente la proportion du temps de placement en centre de réadaptation plutôt qu'en famille d'accueil. On remarque aussi que les jeunes placés entre 6 et 12 ans ont systématiquement une probabilité significativement plus basse d'être en voie d'obtenir le DES avant leur majorité. Un premier placement à cet âge semble donc particulièrement perturbant pour les jeunes.

Conclusions

Si la performance clinique en protection de la jeunesse doit s'intéresser aux enjeux d'accès aux services, notre recherche s'intéresse aux enjeux que vivent les jeunes placés, aux liens entre les services et les placements reçus, aux enjeux de la préparation à la vie autonome, au soutien à la sortie de placement et au devenir adulte. Notre recherche s'inscrit ainsi dans les études sur les *outcomes* et permet une évaluation des enjeux systémiques des services de protection de la jeunesse. Notre premier rapport a déjà permis d'apprécier les retards scolaires importants affectant les jeunes placés. Le présent rapport met en lumière l'un des mécanismes potentiels par lequel ces jeunes déjà vulnérables peuvent être vulnérabilisés encore davantage.

Nous nous sommes ici concentrés sur les liens entre l'instabilité des trajectoires de placement des jeunes et une variété d'éléments importants pour le passage à la vie adulte autonome. Nos résultats montrent systématiquement les liens importants entre l'instabilité et des situations plus négatives. Les jeunes ayant eu des parcours instables ont davantage tendance à n'être ni aux études, ni au travail; et ceux qui sont inscrits aux études ont moins tendance à acquérir en même temps de l'expérience de travail. Les jeunes ayant connu plus d'instabilité ont aussi nettement moins tendance à être en voie d'obtenir leur diplôme d'études secondaires avant la majorité et ils ont davantage tendance à se retrouver en centre de réadaptation. Leur temps de placement prolongé dans ces centres affecte ensuite leur propension à obtenir le diplôme d'étude secondaire. C'est donc dire que l'instabilité augmente les chances que les jeunes passent plus de temps en centre de réadaptation. Ces résultats convergent pour une réflexion sur les approches en protection de la jeunesse notamment autour du rôle du placement dans le processus clinique.

Par ailleurs, pour certains jeunes, cette instabilité pendant le placement est doublée d'une discontinuité des services à 18 ans parce que les services de protection de la jeunesse se terminent à la majorité. En effet, plusieurs recherches ont montré que les jeunes qui quittent un placement à la majorité sont confrontés à la fin abrupte des services; ils doivent par exemple négocier l'accès à un nouveau logement, ou négocier l'accès à des services sociaux et de santé mentale. Une des figures ultimes des difficultés d'accès et de continuité des services et des liens est celle des jeunes de la rue; la plupart des études indiquent qu'entre 40 et 60% d'entre eux ont connu un placement en protection de la jeunesse. Notre étude EDJeP, avec les

6. Les probabilités ont ici été estimées pour des filles placées pour négligence avec un temps total de placement continu et un nombre de changements de lieux moyen.

résultats de la vague 2 en cours de collecte au printemps 2019, permettra d'avoir des nouvelles données québécoises à jour sur ces dimensions.

Au Québec, quelques initiatives visent cet enjeu d'accès aux services et de continuité au-delà de la majorité. Notamment, le programme qualification des jeunes (PQJ) offre, dans toutes les régions du Québec, des services à des jeunes de 16 ans étant placés et ce jusqu'à 19 ans. Par contre, ce programme n'offre pas de services à tous les jeunes placés. Également, certains jeunes qui bénéficient d'un placement en famille d'accueil peuvent, à la majorité, demeurer dans cette famille afin de poursuivre des études. Enfin, des CISSS et CIUSSS ont développé des initiatives de soutien afin de d'améliorer la stabilité résidentielle ; soutenir financièrement la poursuite des études, ou encore soutenir les jeunes dans leur intégration au marché du travail.

Si ces pratiques permettent ainsi une continuité des services et des liens après la majorité, on remarque une inégalité dans l'offre de ces soutiens au travers du Québec, tous les jeunes n'y ayant pas accès. Dans le reste du Canada et aux États-Unis, d'autres juridictions ont mis en place des systèmes de soutien prolongé (*extended care*) visant les jeunes pris en charge par leurs services de protection de la jeunesse au-delà de la majorité. Ceux-ci sont pour la plupart inscrits dans un paradigme de droits sociaux universels, et donc accessibles à tous. Or ce type de soutien n'est pas disponible pour l'ensemble des jeunes placés au Québec, alors que l'efficacité de ces programmes est démontrée par la littérature internationale, y compris en ce qui concerne la scolarisation des jeunes placés.



 École nationale
d'administration publique

 CHAIRE DE RECHERCHE DU
CANADA SUR L'ÉVALUATION
DES ACTIONS PUBLIQUES À
L'ÉGARD DES JEUNES ET DES
POPULATIONS VULNÉRABLES

Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte.

Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés

Novembre 2019

Financé par:


CANADA FOUNDATION FOR INNOVATION FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION



Conseil de recherches
en sciences humaines
du Canada

Social Sciences and
Humanities Research
Council of Canada

Canada



Document préparé par

Martin Goyette, Ph. D.

Professeur titulaire

Directeur scientifique de l'Étude sur le devenir des jeunes placés

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques
à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Céline Bellot, Ph. D.

Professeur titulaire

Directrice de l'École de travail social de l'Université de Montréal

Université de Montréal

Alexandre Blanchet, Ph. D.

Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Rafael Silva-Ramirez, Doctorant en démographie, Université de Montréal

Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Partenaires

EDJeP est issue de collaborations développées depuis une quinzaine d'années entre notre équipe de recherche et de nombreux partenaires locaux, provinciaux, nationaux et internationaux. Nous tenons à remercier tous nos partenaires.

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
 - CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Capitale-Nationale
 - CIUSSS de l'Estrie
 - CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec
 - CIUSSS de l'Ouest-de-l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Chaudière-Appalaches
- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)

— CISSS de la Montérégie Est	— CISSS de la Gaspésie
— CISSS de Laval	— CISSS de Lanaudière
— CISSS du Bas-Saint-Laurent	— CISSS des Laurentides
— CISSS de l'Outaouais	— CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
— CISSS de la Côte-Nord	

Les milieux de recherche

- Le Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill (CRCF)
- La Chaire de recherche jeunesse de l'École des hautes études en Santé publique (EHESP-CJ)
- Le laboratoire CNRS Printemps de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
- L'Observatoire Jeunes et Société (OJS)

Les organismes communautaires et de défense de droits

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
- Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
- Le Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi (RCJEQ)
- Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ)
- La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC)

Co-chercheurs

Naïma Bentayeb Chercheure, Centre de recherche Sherpa
Eduardo Castillo González Chercheur associé, École nationale d'Administration publique
Gérard Divay Professeur, École nationale d'Administration publique
Tonino Esposito Professeur, Université de Montréal
Élizabeth Fast Professeure adjointe, Université Concordia
Isabelle Frechon Chargée de recherche, Laboratoire PRINTEMPS, UVSQ France
Sonia Hélie Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Isabelle Lacroix Post-doctorante, ÉNAP et Laboratoire PRINTEMPS
Claire Malo Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Dr. Varda Mann-Feder Professeure, Université Concordia
Lucy Marquet Maître de conférences, CLERSE-Lille 1, France
Pernelle Smiths Chercheure associée, École nationale d'Administration publique
Nassera Touati Professeure, École nationale d'Administration publique
Daniel Turcotte Professeur émérite, Université Laval
Geneviève Turcotte Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire
Nico Trocmé Professeur et directeur de l'École de travail social, Université McGill
Éric Yergeau Professeur, Université de Sherbrooke

Collaborateurs

Valérie Becquet Université de Cergy-Pontoise
Marilyn Bell Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire
Céline Bellot Professeure titulaire, Université de Montréal
Mark Courtney University of Chicago
Annie Fontaine Professeur, Université Laval
Sandra Franke Human Resources and Development Canada
Jo Ann Lévesque Consultante en développement de la recherche, ENAP
Patricia Loncle-Moriceau École des hautes études en santé publique de Rennes
Marc Molgat Professeur, Université d'Ottawa
Jean-Marc Potvin Président-directeur général adjoint, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Gilles Tardif Bureau de consultation jeunesse
Annie Pullen Sansfaçon Professeure titulaire, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les enfants transgenres et leurs familles, Université de Montréal
Jade Bourdages-Lafleur Professeur, École de travail social, UQAM

Natasha Brunelle Professeur, directrice scientifique du programme en partenariat Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Amal Abdel-Baki Professeure titulaire de clinique, Faculté de médecine - Département de psychiatrie et d'addictologie, Université de Montréal

Philippe-Benoît Côté Professeur, Département de sexologie, UQAM

Tracie Barnett Chercheure, Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Institut Armand Frappier

Nicolas Sallée Professeur agrégé, Directeur scientifique du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS)

Organismes subventionnaires

Cette recherche est financée par le *Conseil de recherches en sciences humaines* (CRSH) et par la *Fondation canadienne pour l'innovation* (FCI), que nous tenons à remercier. Par ailleurs les fonds de la Chaire réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (Fonds de recherche sur la société et culture Québec, 2018-24) sont mobilisés pour élargir les dimensions d'analyse.

EDJeP en quelques mots

L'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) a été développée par la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ) et ses partenaires dans le but de combler un manque de connaissances sur la préparation à la vie autonome des jeunes placés et la période de l'après-placement, période ayant fait l'objet de très peu d'attention au Québec. Dans un contexte où les sociétés occidentales connaissent toutes un allongement de la jeunesse et un report du passage à la vie adulte, EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de passage à l'autonomie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés et qui font face à l'injonction paradoxale d'autonomie à la majorité. EDJeP constitue la première étude québécoise longitudinale et représentative sur cette thématique.

Une étude longitudinale en trois temps. Sur une population cible de 2573 jeunes, un échantillon représentatif de 1136 jeunes Québécois en situation de placement a été rencontré lors de la première vague d'entrevues (taux de réponse de 67,3 % parmi les quelque 1600 jeunes de qui nous avons reçu les coordonnées) pour compléter un questionnaire détaillé abordant leurs situations et expériences dans leurs diverses sphères de vie. Ces jeunes, qui avaient environ 17 ans au moment de la première vague, sont rencontrés de nouveau en 2019 (plus de 800 jeunes ont été rencontrés à ce jour), puis encore une fois en 2020 afin de suivre l'évolution de leur cheminement vers l'autonomie.

Un large éventail de sources de données. Les données issues de ces questionnaires sont aussi croisées avec les données issues du projet intégration jeunesse (PIJ) de 2573 jeunes, dont ceux ayant répondu à EDJeP, satisfaisant aux critères pour faire partie de l'étude. Les données comprennent des informations sur les dossiers administratifs des jeunes en protection de la jeunesse (PIJ) et nous fournissent donc des indications précises sur leurs trajectoires de services et de placement. Nous avons également l'autorisation de la Commission d'accès à l'information (CAI) quant à l'accès aux données administratives permettant de retracer la trajectoire d'utilisation de services du MESRS (éducation), du MTESSS (aide de derniers recours), de la RAMQ (services sociaux et de santé)¹, ainsi que d'autres données populationnelles afin d'obtenir une compréhension claire des enjeux de transition pour les jeunes placés et veiller à l'amélioration des pratiques et politiques. Le croisement de ces dimensions a pour but de contribuer à la bonification ainsi qu'à la modification de l'offre de services aux jeunes qui quittent un placement de même qu'en ce qui a trait aux politiques sociales qui les entourent.

Une comparaison nationale et internationale. En complément du suivi longitudinal, EDJeP a été conçue de manière à permettre des analyses comparatives avec deux autres études importantes. D'abord, une comparaison avec *l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec* (ELDEQ) nous permettra d'analyser les trajectoires de jeunes Québécois issus de la population générale et de les comparer aux trajectoires des jeunes sortis de placement. Ces comparaisons permettront de mieux comprendre les défis auxquels font face les jeunes sortant d'un placement. Aussi, d'importants arrimages avec l'équipe menant *l'Étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement* (ELAP) en France permettront une comparaison internationale qui élargira encore davantage les connaissances produites par l'étude.

En collaboration avec les jeunes. EDJeP est menée en étroite collaboration avec les membres du Comité Jeunes EDJeP. Le comité est composé de douze jeunes de 18 à 35 ans qui ont tous connu une expérience de placement et qui ont le souhait, en s'investissant dans le projet EDJeP, d'améliorer les services offerts aux jeunes qui quitteront à leur tour les centres jeunesse et qui commenceront leur parcours vers l'autonomie. Le Comité Jeunes a un rôle de conseiller auprès des chercheurs et des différents comités et partenaires de la recherche. Son mandat est de veiller à ce que la participation des jeunes soit significative et basée sur leurs droits à chaque phase de la recherche, de la planification à l'exécution des projets EDJeP.

1. Pour chacune de ces sources de données, un échantillon aléatoire équivalent de jeunes non participants à EDJeP sera constitué afin de qualifier les ressemblances et les différences dans les trajectoires de services entre les jeunes EDJeP et les jeunes en population générale.

1 Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte

Pour les jeunes placés, l'anniversaire marquant leurs 18 ans constitue non seulement un passage vers la majorité légale, mais surtout une injonction à devenir complètement autonomes du jour au lendemain (Goyette, 2019 ; Dietrich, 2018). Beaucoup de jeunes placés vivent alors une rupture de services abrupte qui peut les fragiliser encore davantage. Si certains réussissent bien cette transition difficile, d'autres connaîtront d'importantes difficultés et vivront beaucoup d'instabilité résidentielle. La littérature internationale et de nombreuses ressources en itinérance jeunesse témoignent de cette réalité. Au Canada, la définition de l'itinérance des jeunes et l'analyse des parcours menant à l'itinérance témoignent de l'importance des défaillances des systèmes de protection de la jeunesse dans le passage à l'itinérance (Observatoire canadien de l'itinérance, 2016).

Le présent rapport s'appuie sur les données de la seconde vague de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) afin d'investiguer plus en détail les liens entre la diversité des expériences de placement, l'instabilité résidentielle et les expériences d'itinérance. La première vague d'entretiens a été menée alors que les jeunes avaient environ 16 ou 17 ans et qu'ils étaient encore en situation de placement. Les résultats du présent rapport sont principalement issus de la seconde vague d'entretiens réalisés entre avril et octobre 2019, alors que les jeunes étaient presque tous devenus majeurs et avaient donc quitté leur placement.

1.1 L'itinérance et ses définitions

L'Observatoire canadien de l'itinérance (OCI) a conclu à la nécessité d'avoir une définition propre à l'itinérance jeunesse en raison de ses spécificités. Pour l'OCI, l'itinérance des jeunes «renvoie à la situation et à l'expérience que connaissent des jeunes âgés entre 13 et 24 ans qui vivent indépendamment de leurs parents et/ou gardiens et qui n'ont pas les moyens ni la capacité d'acquérir une résidence stable, sécuritaire et permanente. Il faut toutefois distinguer l'itinérance visible, de l'itinérance cachée voire de l'instabilité résidentielle» (Observatoire canadien de l'itinérance, 2016).

Dans ce rapport, l'itinérance visible sera définie, à l'instar de nombreuses autres études, comme le fait de dormir dans des endroits publics ou privés sans autorisation, par exemple la rue, un parc ou un bâtiment privé inoccupé (*squatting*) ; le fait de vivre dans des endroits qui ne sont pas conçus pour l'habitation humaine comme des voitures, des garages ou des abris de fortune ou le fait d'avoir recours à des refuges d'urgence. Dans le cadre de ce rapport, les jeunes identifiés comme ayant vécu de l'itinérance visible avaient répondu Oui à un des choix de la question suivante : «Depuis ta sortie de placement, as-tu déjà dormi...». Les trois choix de réponses étaient énoncés comme suit :

- Dans la rue ?
- Dans un lieu non prévu pour l'habitation ? (gare, voiture, van, métro)
- Dans des refuges d'urgence ?

L'itinérance cachée se définit comme le fait d'être logé dans des logements transitoires pour sans-abri, le fait de vivre temporairement chez d'autres sans garantie de pérenniser la

résidence (« *couch-surfing* »), le fait de vivre dans des logements de location temporaire et de court terme sans droit au maintien dans les lieux (hôtel, motel, maison de chambre), le fait d'être hébergé dans des établissements institutionnels sans situation de logement permanente (par exemple les établissements carcéraux ou les institutions médicales et de santé mentale), et le fait d'être hébergé dans des centres d'accueil pour nouveaux arrivants. Finalement, les personnes à risque d'itinérance sont celles qui, pour une variété de raisons, sont à risque imminent de devenir sans-abri ou qui sont logées de manière précaire. Dans le questionnaire administré aux jeunes, nous n'avons pas abordé directement la question de l'itinérance cachée. Nous avons surtout cherché à comprendre leur situation résidentielle. Cependant, force est de constater que des situations décrites par les jeunes témoignent de leur instabilité, voire même de leur itinérance cachée. Nous le verrons dans les tableaux présentés plus bas dans le rapport.

2 L'itinérance visible chez les jeunes de l'étude

Au moment où nous les avons rencontrés pour le second entretien, 75 jeunes étaient encore en placement et 719 en étaient sortis. Tous les participants ont eu à répondre à la question présentée auparavant sur leur expérience de l'itinérance.

Le tableau 1 rapporte le pourcentage de jeunes ayant répondu Oui à ces items selon qu'ils étaient ou non en situation de placement au moment de l'entretien. Ce tableau rend également compte de la proportion de jeunes en placement et sortis de placement qui nous ont indiqué avoir vécu l'une ou l'autre de ces situations. Ainsi, environ 12 % des participants sortis de placement affirment avoir déjà dormi dans la rue contre moins de 3 % (n= 2) pour ceux qui étaient toujours placés. Près de 12 % des jeunes sortis de placement disent avoir déjà dormi dans un lieu non prévu pour cela comme une gare, une voiture, un van ou le métro contre 4 % des participants encore placés. Finalement près de 9 % des jeunes sortis de placement ont affirmé avoir déjà dormi dans des refuges d'urgence, alors que c'est le cas de 4 % des participants encore placés.

Globalement, près de 20 % (n = 138) des jeunes sortis de placement ont affirmé avoir vécu l'une ou l'autre de ces situations contre 8 % des jeunes encore en placement. Évidemment, les jeunes les plus directement concernés par l'instabilité résidentielle et les expériences d'itinérance sont ceux qui sont sortis de placement. C'est donc sur ces jeunes, soit les 719 jeunes sortis, que nous mettrons l'emphase dans la suite du présent rapport.

Tableau 1 – [Lors de ton placement / Depuis ta sortie de placement], as-tu déjà dormi ?

	En placement		Sortis de placement	
	(%)	(n)	(%)	(n)
Dans la rue ?	2.7	2	12.3	88
Dans un lieu non prévu pour l'habitation ?	4.0	3	11.9	85
Dans des refuges d'urgence ?	4.0	3	9.2	66
Présence de l'un ou l'autre ?	8.0	6	19.3	138

2.1 Durée et nombre d'épisodes d'itinérance visible

Pour les 719 jeunes sortis de placement au moment de l'entrevue, nous nous sommes aussi intéressés au nombre et à la durée des épisodes d'itinérance visible. Les participants qui ont affirmé avoir vécu l'un ou l'autre des marqueurs de l'itinérance visible ont eu à répondre à la question suivante : «Tu peux avoir dormi dans la rue, dans un lieu non prévu pour l'habitation ou dans des refuges d'urgence lors de plusieurs nuits. Mais ces nuits peuvent être regroupées en «épisodes» d'une seule ou plusieurs nuits consécutives, ou même avoir duré plusieurs mois. En songeant à ces épisodes, combien de fois t'es-tu retrouvé.e dans une situation où tu as dormi dans la rue, dans un lieu non prévu pour l'habitation ou dans des refuges d'urgence» ?

Chez ceux qui ont connu au moins un épisode, le nombre moyen d'épisodes d'itinérance visible est de 4, cette moyenne étant de 5 pour les garçons et de 3 pour les filles.

Certains jeunes ont indiqué être sortis de placement depuis peu lorsque nous les avons rencontrés (21 % ont dit être sortis depuis 6 mois ou moins), d'autres ont dit être sortis depuis beaucoup plus longtemps (8,5 % ont dit être sortis depuis 2 ans ou plus). En moyenne, les jeunes qui étaient sortis de placement l'étaient depuis 13,5 mois, soit un peu plus d'une année. Cette période de temps depuis la sortie de placement est bien entendu importante pour considérer les épisodes d'itinérance visible.

Le tableau 2 rend compte des pourcentages de jeunes qui ont affirmé avoir vécu l'une ou l'autre des situations d'itinérance visible, de même que le nombre d'épisodes d'itinérance en fonction du temps écoulé depuis la sortie de placement. On remarque d'abord que les pourcentages de jeunes qui affirment avoir vécu un épisode d'itinérance visible ont globalement tendance à être plus élevés chez les jeunes qui sont sortis de placement depuis plus longtemps. Des analyses plus avancées confirment une relation significative entre la propension à avoir vécu un épisode d'itinérance visible et le temps écoulé depuis la sortie de placement ($p < 0,01$). On remarque aussi que le nombre d'épisodes d'itinérance visible a aussi tendance à croître à mesure que les jeunes sont sortis de placement depuis plus longtemps. Encore une fois, des analyses plus poussées confirment que cette relation est significative ($p < 0,05$).

En somme, plus les jeunes sont sortis depuis longtemps, plus ils sont à risque d'avoir vécu un épisode d'itinérance ; plus ceux qui ont vécu un épisode d'itinérance visible sont sortis depuis plus longtemps, plus ils ont vécu d'épisodes. Ainsi, **ces analyses montrent d'une part que le risque d'itinérance s'accroît avec le temps et que le risque de chronicité de l'itinérance s'accroît également avec le temps.**

On remarque aussi que les filles ont globalement un peu moins tendance que les garçons à affirmer avoir vécu des épisodes d'itinérance visible, les pourcentages de filles affirmant avoir vécu de tels épisodes étant systématiquement plus faibles que chez les garçons. **Pour autant, alors que, de manière générale, en itinérance visible, les données présentent un ratio de 80 % d'itinérance visible chez les hommes versus 20 % chez les femmes, nos données montrent un certain équilibre entre les filles et les garçons quant à leur affirmation d'avoir vécu de l'itinérance. En effet, 72 garçons et 66 filles disent avoir vécu au moins un épisode d'itinérance.**

Si 46 % des participants concernés ont connu un seul épisode d'itinérance visible, c'est 54 % de ceux qui ont connu au moins un épisode qui affirment avoir connu deux

Tableau 2 – Nombre d'épisodes d'itinérance visible depuis la fin du placement en %

	Nbr. d'épisodes								Sexe à la naissance			
	Au moins un épisode		Aucun épisode		Un seul épisode		Deux épisodes ou +		Garçons		Filles	
	(%)	(n)	(%)	(n)	(%)	(n)	(%)	(n)	(%)	(n)	(%)	(n)
6 mois ou moins	14	21	86	133	5.8	9	7.8	12	16	13	11	8
6 à 12 mois	15	26	85	149	6.3	11	8.6	15	15	13	14	13
12 à 18 mois	22	37	78	134	10.5	18	11.6	20	26	19	18	18
18 à 24 mois	26	40	74	116	10.2	16	15.9	25	27	20	24	20
24 mois et plus	23	14	75	46	14.8	9	9.8	6	25	7	22	7
Global	19	138	81	578	8.8	63	10.5	75	21	72	17	66

épisodes ou plus. Enfin, plus de 10,5 % de l'ensemble des participants sortis de placement ont connu au moins deux épisodes d'itinérance visible.

2.1.1 Durée des épisodes d'itinérance visible

Les participants qui ont affirmé avoir connu au moins un épisode d'itinérance visible ont eu à répondre à la question suivante : «Quelle était la durée de cet(ces) épisode(s) ? (périodes) ?», ceux qui ont connu plusieurs épisodes étaient invités à répondre en fonction de l'épisode le plus long.

La figure 1 indique que la majorité des répondants (62 %) affirment que leurs épisodes, ou l'épisode le plus long qu'ils ont connu a duré quelques jours. Cependant, 13 % affirment qu'il a duré moins d'un mois alors que près de 25 % ont affirmé avoir connu un épisode de plus d'un mois. Évidemment, le temps passé en situation d'itinérance après le placement est limité par le temps écoulé depuis la sortie du placement.

En somme, parmi les 719 jeunes rencontrés, 34 jeunes ont vécu plus d'un mois une situation d'itinérance visible. Parmi ces jeunes, quelques-uns affirment avoir vécu plus d'un an dans l'itinérance alors même qu'ils sont sortis de leur placement entre un an et deux ans. Pour ces jeunes, l'itinérance semble donc être l'expérience «résidentielle» principale depuis leur sortie.

3 La sortie de placement et l'instabilité résidentielle

Au-delà de l'itinérance visible, nous avons cherché à mieux comprendre l'expérience résidentielle des jeunes sortis de placement. Parmi les choix de réponses proposés, certains correspondent à des formes d'itinérance cachée (le fait de vivre dans une ressource communautaire ou intermédiaire, dans une maison de chambre) dans la mesure où la durée d'hébergement est temporaire. D'autres choix pouvaient témoigner d'une plus grande stabilité résidentielle en apparence comme le fait de demeurer dans sa famille d'accueil après son placement.

Pour mieux considérer cette stabilité résidentielle du point de vue des jeunes, nous leur avons demandé, «ce milieu de vie était un dépannage temporaire en attendant de te trouver un endroit plus permanent où loger ?» : **près de 45 % des jeunes ont affirmé considérer leur**

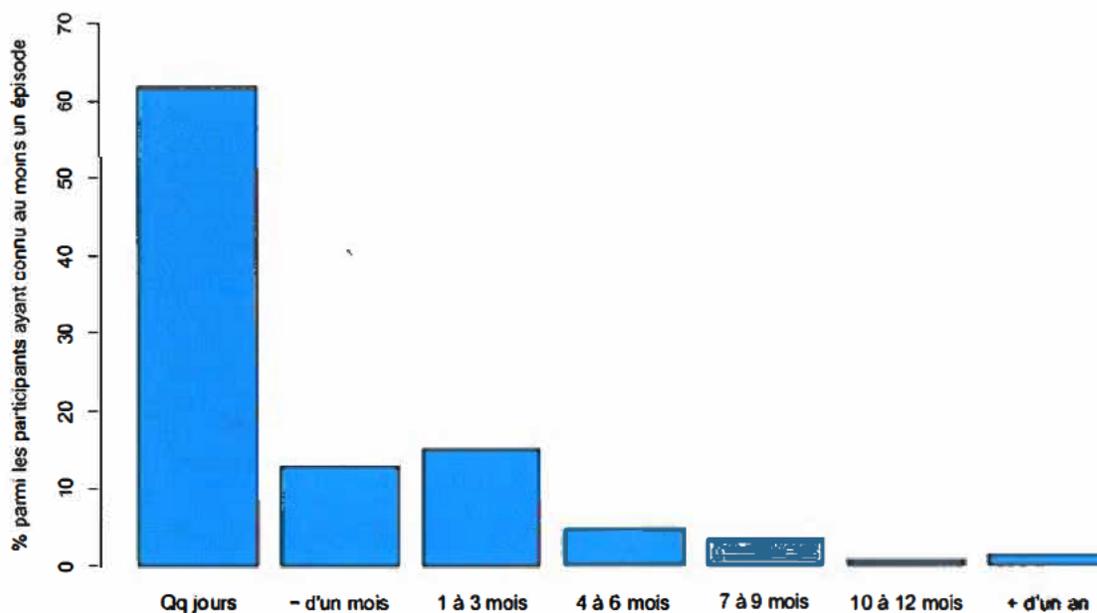


FIGURE 1 – Durée du plus long épisode d'itinérance visible depuis la fin du placement

situation résidentielle comme temporaire (voir tableau 3). S'il est difficile d'apprécier en quoi cette dimension temporaire peut être associée à un enjeu d'instabilité résidentielle, force est de constater que pratiquement la moitié des jeunes aspirent à un changement résidentiel dans un contexte où celui-ci est de plus en plus difficile en termes de prix et de rareté des loyers, surtout pour des jeunes qui ne présentent pas nécessairement toutes les garanties auxquelles peuvent aspirer des propriétaires du marché locatif privé.

Pour mieux comprendre cette vulnérabilité résidentielle et situer les jeunes sur un continuum de stabilité, nous avons établi une classification des jeunes en trois catégories : les jeunes en situation de stabilité résidentielle, les jeunes en situation d'instabilité résidentielle et les jeunes ayant connu un ou des épisodes d'itinérance. Les jeunes ayant connu au moins un épisode d'itinérance sont ceux qui répondent Oui à un des choix posés en termes d'itinérance visible.

La démarcation entre les jeunes qui peuvent être considérés comme vivant une stabilité résidentielle et ceux qui vivent de l'instabilité est plus difficile et requiert que nous portions un jugement externe sur leur situation. Dans le cas qui nous occupe, cette complexité est en partie liée au fait que les jeunes faisant partie de l'étude n'ont pas tous quitté le placement au même moment et certains jeunes ont donc à vivre leur autonomie résidentielle depuis plus longtemps que d'autres. Cela signifie que le critère de stabilité résidentielle doit être ajusté en fonction du temps écoulé depuis la sortie du placement.

La figure 2 illustre le critère de démarcation que nous avons utilisé. Le nuage de points montre la relation entre le nombre de lieux d'habitation déclaré depuis la sortie de placement en fonction du temps écoulé depuis la sortie de placement. Les points jaunes correspondent aux participants qui ont connu au moins un épisode d'itinérance visible, alors que les points

Tableau 3 – Répartition des lieux de résidence après le placement selon leur caractère temporaire ou non

	Placement non-temporaire		Placement temporaire	
	%	(n)	%	(n)
Situation autonome	67	124	32	60
Avec amoureux-se ou autre tiers significatif	53	48	47	42
App. supervisé. foyer de groupe ou ressource intermédiaire	27	16	73	43
Dans ou avec membre de fam. de naissance	48	120	51	126
Resté dans ou avec membre de fam. d'accueil	66	66	33	33
Autre	48	12	52	13

bleus concernent les jeunes qui ne rapportent pas de tels épisodes. La ligne pointillée rouge trace quant à elle le critère de démarcation permettant de distinguer les participants vivant de l'instabilité résidentielle de ceux qui connaissaient une situation plus stable. Pour que nous considérions qu'un jeune était en situation d'instabilité résidentielle, il devait avoir connu, en plus de son premier lieu d'habitation à la sortie de placement, *plus d'un lieu de vie additionnel par année* depuis la sortie de placement. Concrètement, cela veut dire que, pour être considéré en situation d'instabilité résidentielle, un jeune sorti de placement depuis 12 mois devait avoir connu *plus de deux lieux* (donc techniquement 3) d'habitation durant cette première année de vie hors placement, un jeune sorti de placement depuis 2 ans devait avoir connu *plus de trois lieux* et un jeune sorti de placement depuis trois ans devait avoir connu *plus de quatre lieux de vie*.

Ainsi, les jeunes qui ont connu plus de lieux d'habitation depuis leur sortie de placement que notre critère (ceux qui apparaissent en haut de la ligne rouge) sont considérés comme étant en situation d'instabilité résidentielle alors que ceux qui ont connu un nombre égal ou inférieur de lieux d'habitation depuis leur sortie sont considérés comme étant en situation de stabilité résidentielle.

Cependant, les jeunes qui ont connu au moins une expérience d'itinérance (en jaune) sont considérés séparément, peu importe le nombre de lieux d'habitation qu'ils ont connus depuis leur sortie de placement. Suivant cette classification, **49 % des participants à l'étude sont considérés être en situation de stabilité résidentielle, 32 % sont en situation d'instabilité et près de 20 % ont connu au moins une expérience d'itinérance visible.**

Nos données indiquent que les jeunes qui connaissent le plus de stabilité résidentielle à la sortie de leur placement sont ceux qui sont restés dans ou avec un membre de leur famille d'accueil de fin de placement lorsqu'ils sont devenus majeurs. Seuls 34 % de ces jeunes ont affirmé que ce premier lieu de vie après leur majorité

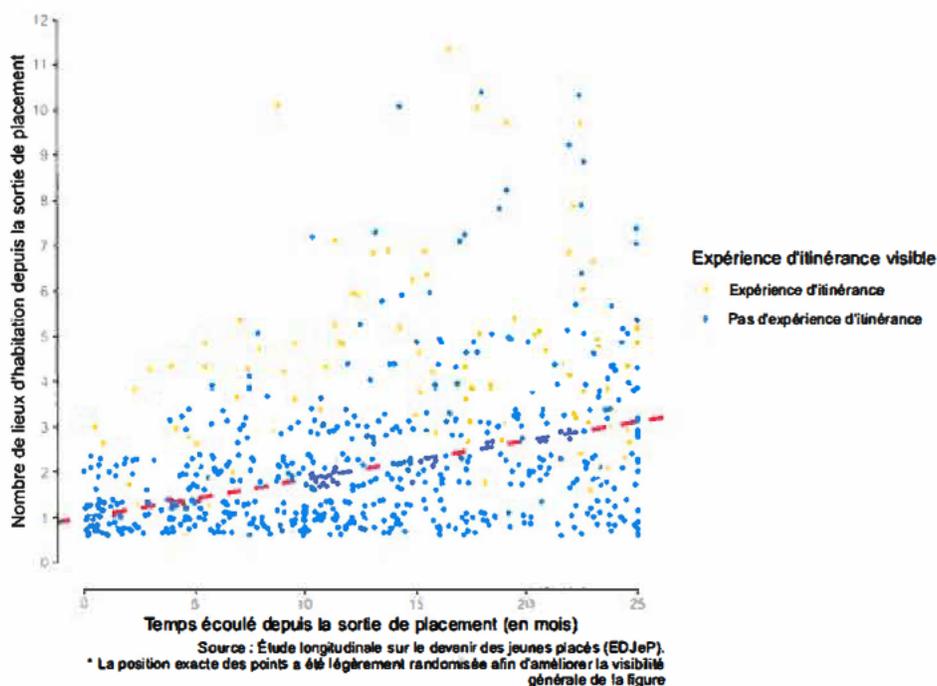


FIGURE 2 – Stabilité résidentielle et temps depuis la sortie de placement

était temporaire, 4,5 % de ces jeunes ont connu une expérience d'itinérance visible, 15 % ont vécu de l'instabilité résidentielle et 80 % ont vécu de la stabilité résidentielle, soit la plus haute proportion observée. L'expérience de passage à la majorité des jeunes qui sont demeurés dans leur famille d'accueil de fin de placement est très certainement celle qui s'apparente le plus au passage à la majorité de la plupart des jeunes en population générale qui n'ont pas connu de placement, encore plus si le jeune placé en famille d'accueil y est depuis longtemps.

La propension à dire que le milieu était une solution temporaire diffère aussi en fonction du lieu et du contexte de ce premier lieu de vie. Nous notons que les participants qui affirment être restés dans leur famille d'accueil de fin de placement ont significativement moins tendance à dire qu'il s'agissait d'une solution temporaire que ceux qui sont retournés dans leur famille de naissance ($p < 0,05$), tout comme ceux qui sont allés vivre avec un membre de leur famille d'accueil ($p < 0,1$), seul dans un appartement autonome ($p < 0,05$) ou en colocation dans un appartement autonome ($p < 0,05$). Inversement, les participants qui sont allés vivre dans une ressource communautaire ou intermédiaire ont significativement plus tendance à dire qu'il s'agissait d'une solution temporaire que ceux qui sont allés vivre dans leur famille de naissance ($p < 0,001$).

Il apparaît également que ceux qui connaissent plus d'instabilité résidentielle voire une expérience d'itinérance une fois sortis de placement sont aussi ceux qui ont eu tendance à connaître plus d'instabilité dans leur trajectoire de placement. Nos analyses montrent que près de 27 % des jeunes ayant connu 10 déplacements (replacements ou tentatives de réunifications familiales) ou plus déclarent avoir vécu des épisodes d'itinérance, tandis que cette proportion n'est que 11 % parmi ceux qui ont connu entre 1 et 3 déplacements.

Chez les participants qui ont connu une expérience d'itinérance, la moyenne de changements de lieux de placement est de 5,9 durant leur parcours, cette moyenne est de 5,1 chez ceux qui sont en situation d'instabilité résidentielle et de 3,9 pour ceux qui sont en situation de stabilité résidentielle.

Nous avons également demandé aux jeunes s'ils se sont sentis bien aidés pour préparer la fin de leur placement. Les jeunes en stabilité résidentielle déclarent pour moitié avoir été bien aidés tandis que cette proportion tombe à 32 % pour les jeunes ayant connu un épisode d'itinérance et à 45 % pour les jeunes en instabilité résidentielle. **Inversement, 31% des jeunes ayant connu au moins un épisode d'itinérance ont répondu qu'ils «auraient souhaité davantage d'aide pour préparer la fin de leur placement», alors que cette proportion est de 27 % pour les jeunes en instabilité résidentielle et de 18 % chez les jeunes en stabilité résidentielle.**

Globalement, nos données indiquent aussi clairement que la stabilité résidentielle est associée à différents facteurs liés à la transition à la vie adulte. Près de 44 % des jeunes en situation de stabilité résidentielle étaient encore aux études lors de la vague 2 contre 27 % seulement pour les jeunes en situation d'instabilité résidentielle et de 15 % pour ceux qui ont vécu une situation d'itinérance (voir figure 3). De la même façon, les proportions de jeunes qui ne sont ni aux études, ni au travail s'accroissent lorsque les jeunes ont vécu des situations d'itinérance. Ainsi, les personnes qui ont connu au moins un épisode d'itinérance sont deux fois plus susceptibles que les jeunes en stabilité résidentielle d'être ni aux études, ni au travail, témoignant en cela d'une situation de survie majeure.

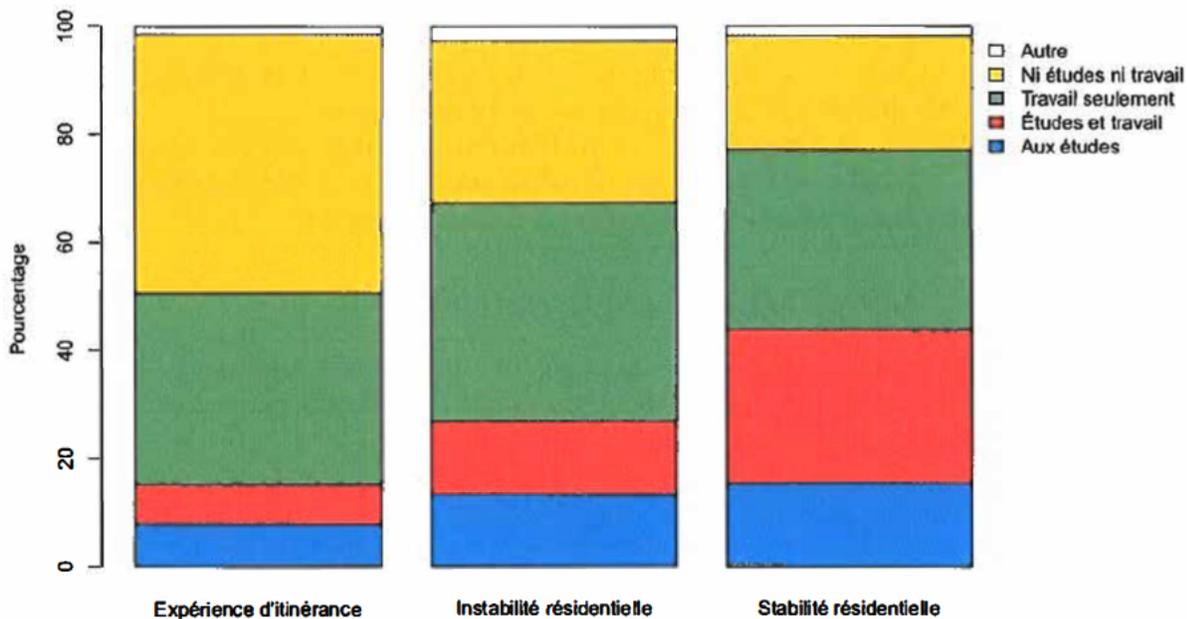


FIGURE 3 – Situation d'occupation et stabilité résidentielle

3.1 Les difficultés personnelles des jeunes

Au-delà de l'analyse de l'association entre la situation résidentielle et la situation scolaire et professionnelle, nous avons également souhaité savoir si les jeunes vivant des situations résidentielles différentes se démarquaient entre eux en raison de difficultés personnelles. Sur le plan de la santé physique et psychologique, et selon leur point de vue, les jeunes ayant connu un épisode d'itinérance ont significativement plus tendance à affirmer avoir connu des problèmes de santé physique et psychologique dans les 12 derniers mois (32 %) que les jeunes stables (21 %) ($p < 0,05$) et que les jeunes en situation d'instabilité résidentielle (24 %) ($p < 0,1$). Malgré cette perception de difficultés plus importantes, les jeunes ayant connu un épisode d'itinérance connaissent visiblement plus de difficultés d'accès aux soins. Ils sont ainsi les plus nombreux à ne pas avoir de médecin de famille et «à ne pas bénéficier d'un suivi avec un médecin ou autre professionnel», en comparaison aux autres jeunes. Ils sont finalement plus nombreux à avoir été hospitalisés dans les 12 derniers mois. Pourtant, leurs difficultés semblent plus marquées. Environ 40 % des participants affirment consommer de la drogue tous les jours ou quelques fois par semaine, et cette proportion s'élève à près de 60 % chez les jeunes ayant connu une expérience d'itinérance. Inversement, seuls 8 % de ces jeunes affirment ne pas avoir consommé dans les 12 derniers mois contre 24 % chez les jeunes en situation d'instabilité résidentielle et 24 % chez les jeunes stables.

De manière générale, ces résultats montrent l'importance d'améliorer l'accessibilité des jeunes aux services de santé, avec une attention particulière aux jeunes en situation d'itinérance.

Au-delà des difficultés de santé, nous avons souhaité mieux connaître les difficultés judiciaires que pouvaient rencontrer les jeunes. Là encore, les jeunes ayant connu au moins un épisode d'itinérance se distinguent en étant deux fois plus susceptibles de n'avoir aucune confiance dans le système de justice des mineurs que les autres jeunes; et en étant deux fois plus susceptibles d'avoir été arrêtés par la police depuis les 12 derniers mois.

De manière générale, le rapport à la judiciarisation des jeunes ayant eu au moins un épisode d'itinérance est plus complexe et les place davantage dans des processus de vulnérabilisation par rapport aux autres jeunes.

3.2 Les sources de l'instabilité résidentielle

Nous avons voulu explorer les facteurs pouvant potentiellement expliquer l'instabilité résidentielle vécue par les jeunes à leur sortie de placement. Parmi ces facteurs figurent notamment le dernier lieu de placement qui témoigne de la situation de départ et des options possibles à la sortie de placement; le réseau de soutien interpersonnel des jeunes, qui est susceptible d'offrir aux jeunes sortant de placement des occasions de soutien essentiel lors de la transition vers l'autonomie; et le fait d'avoir obtenu le diplôme d'études secondaires qui est aujourd'hui une condition souvent essentielle à l'insertion en emploi.

3.2.1 En fonction du dernier milieu de placement

Le dernier lieu de placement du jeune est bien entendu une information importante pour comprendre la situation que quitte un jeune sortant de placement à sa majorité. Lors de la première vague, 56 % des jeunes que nous avons rencontrés en vague 2 étaient placés en

famille d'accueil, 27 % en Centre de réadaptation, 7 % en foyer de groupe et 8 % dans une ressource intermédiaire. La figure 4 illustre les probabilités prédites que les jeunes sortant de chacun de ces milieux soient en situation de stabilité ou d'instabilité résidentielle ou qu'ils aient connu au moins un épisode d'itinérance depuis leur sortie de placement. **Les résultats démontrent que peu importe la forme de placement à la sortie, la majorité des jeunes sont dans une situation de stabilité résidentielle par la suite.**

Cependant, lorsqu'on s'intéresse aux jeunes en instabilité ou aux jeunes ayant connu un épisode d'itinérance, de manière significative, la sortie d'un centre de réadaptation ou d'un foyer de groupe est davantage associée à ces expériences d'instabilité.

À cet égard, nos analyses montrent que les jeunes en famille d'accueil sont deux fois moins susceptibles d'avoir connu au moins une expérience d'itinérance.

3.2.2 En fonction du réseau de soutien interpersonnel

Les soutiens interpersonnels peuvent jouer un rôle crucial dans la transition à la vie adulte des jeunes placés. Nous avons demandé aux participants de nommer jusqu'à cinq personnes desquelles ils sont proches et sur lesquelles ils peuvent compter. Le nombre de personnes nommées fournit ici un bon indicateur de l'étendue du réseau de soutien interpersonnel des jeunes. Ceux-ci ont en moyenne nommé trois personnes proches. **Nos résultats démontrent que les jeunes qui déclarent avoir plus de personnes proches ont significativement plus tendance à être en situation de stabilité ou d'instabilité résidentielle qu'à**

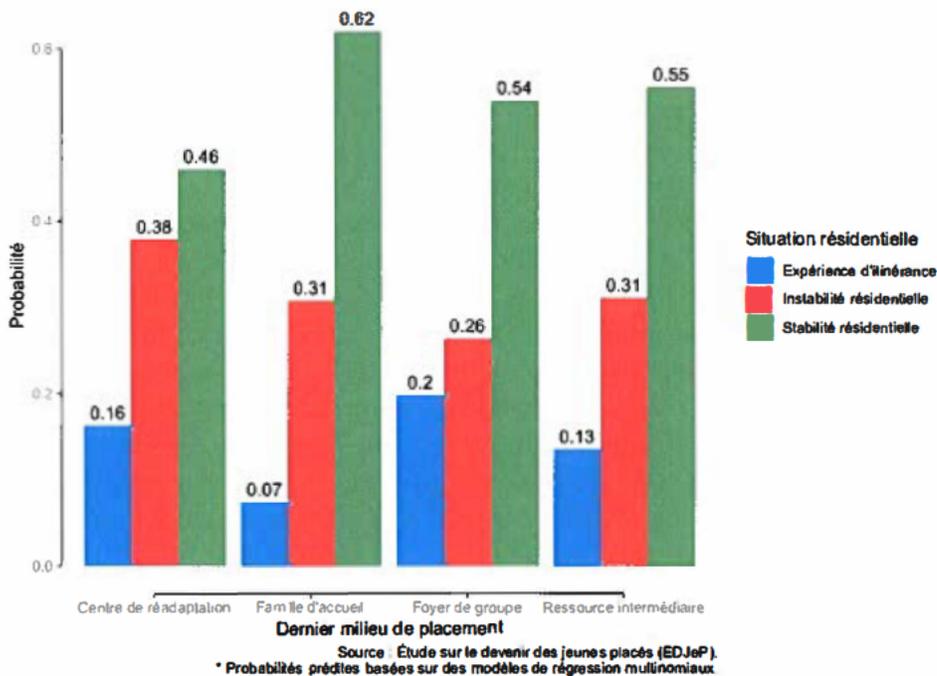


FIGURE 4 – Stabilité résidentielle en fonction du dernier milieu de placement – probabilités prédites

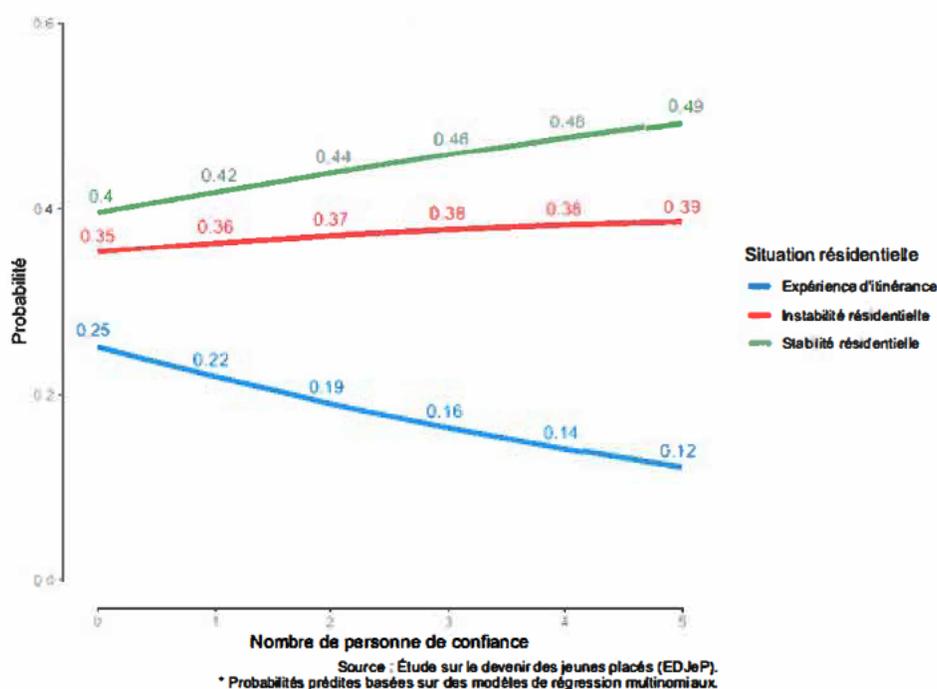


FIGURE 5 – Stabilité résidentielle en fonction du soutien interpersonnel – probabilités prédites

avoir vécu une expérience d'itinérance visible ($p < 0,01$ dans les deux cas). La figure 5 illustre la relation entre le nombre de personnes proches déclarées par les jeunes et leur probabilité d'être dans l'une ou l'autre des situations de stabilité résidentielle.

Nos résultats montrent que pour chaque personne proche additionnelle, les jeunes ont 3 points de pourcentage de moins de chances d'avoir connu au moins une situation d'itinérance et deux points de pourcentage de plus de chances d'être en situation de stabilité résidentielle. Ainsi, un garçon dont le premier placement a eu lieu entre 6 et 12 ans, sortant d'un centre de réadaptation, ayant complété le DES et dont le premier lieu de vie après placement était une situation autonome a 26 % de chances d'avoir connu une expérience d'itinérance visible s'il ne connaît aucune personne proche, et cette probabilité diminue à 13 % s'il déclare 5 personnes proches². Inversement, ce même jeune a 39 % des chances d'être en situation de stabilité résidentielle s'il ne déclare aucune personne proche et 48 % s'il en déclare 5. Cela suggère donc que, même s'ils peuvent vivre une instabilité résidentielle qui les mettrait possiblement à risque, les soutiens interpersonnels directs constituent un important facteur de protection permettant d'éviter les situations d'itinérance. Ce résultat s'inscrit en continuité des études antérieures selon lesquelles le réseau social est une ressource importante qui peut s'activer pour contrer les difficultés personnelles et celles connues dans la transition à la vie adulte. A cet égard, les interventions doivent prendre en compte l'importance du soutien du réseau

2. Les probabilités prédites sont calculées en fonction d'un scénario pour des jeunes allant vivre dans une situation autonome après avoir quitté un Centre de réadaptation, ayant été placés entre 6 à 12 ans, de sexe masculin, ayant complété le DES et étant à la moyenne sur toutes les autres variables.

relationnel. Ainsi, la réflexion sur les politiques sociales doit prendre en compte la manière dont les jeunes sont entourés et les soutiens offerts aux jeunes.

3.2.3 En fonction de la complétion du DES

Finalement, l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent est aujourd'hui souvent nécessaire à une intégration au marché du travail. Nous avons donc voulu évaluer les liens entre l'obtention du DES et la stabilité résidentielle des jeunes sortis de placement. Nos résultats sont sans équivoque : **les jeunes ayant complété le DES ou l'équivalent ont significativement plus de chances d'être en situation de stabilité ou en instabilité résidentielle que d'avoir connu au moins un épisode d'itinérance** ($p < 0,001$ dans les deux cas). C'est donc dire qu'en plus de faciliter leur intégration au marché du travail, l'obtention du DES est un facteur crucial permettant d'assurer la stabilité résidentielle des jeunes quittant un placement.

Ainsi, d'une part les jeunes ayant connu un épisode d'itinérance sont moins susceptibles d'avoir complété leur DES lors de leur placement. D'autre part, ils sont encore moins susceptibles d'être aux études ou au travail lors de la sortie du placement. Par conséquent, il apparaît que ces jeunes étaient et sont parmi les plus vulnérables de la cohorte dans la mesure où leur expérience de prise en charge n'a pas permis d'activer différents facteurs de protection (comme la scolarisation, le soutien social, etc.) et qu'ils sont par ailleurs qu'ils sont parmi les jeunes qui se retrouvent dans les plus grandes situations de vulnérabilité à la sortie de placement (ni aux études, ni au travail, moins de soutien social, plus de difficultés personnelles). Or,

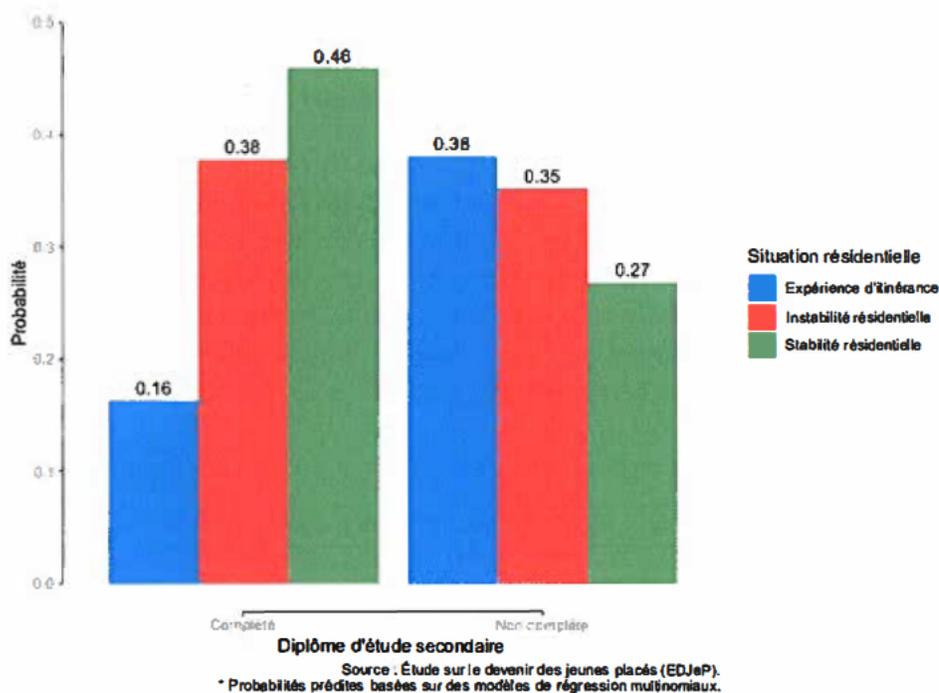


FIGURE 6 – Stabilité résidentielle en fonction de la complétion du DES – probabilités prédites

l'expérience de l'itinérance paraît difficilement pouvoir atténuer cette vulnérabilité. Elle risque au contraire de l'aggraver, et ce d'autant plus si le jeune reste de manière prolongée dans une telle situation d'itinérance.

4 Conclusion

Même si plus de la moitié des jeunes à la sortie du placement se retrouvent dans des situations stables sur le plan résidentiel (à tout le moins en moyenne 13 mois après la sortie du placement), il en demeure pas moins qu'il s'agit toutefois de jeunes fragilisés lorsqu'on compare leur situation à celle des jeunes en général sur le plan de l'éducation, des soutiens sociaux et des difficultés personnelles. Une des situations les plus protectrices demeure le fait que les jeunes restent dans les familles d'accueil à leur sortie de placement. A cet égard, il importe donc de considérer que l'absence de rupture brutale de services par un accompagnement maintenu de la famille d'accueil a constitué assurément un facteur de protection dans le cheminement vers la vie adulte autonome en soutenant la transition plutôt qu'en l'imposant. Par ailleurs, puisque l'étendue des relations sociales est un autre facteur clé de protection de l'itinérance pour les jeunes de notre cohorte, les interventions sociales doivent prendre en compte l'importance du soutien du réseau relationnel.

Cependant, il reste que 20 % des jeunes qui sortent de placement ont connu un ou des épisodes d'itinérance. Ces jeunes, tout comme ceux en instabilité résidentielle, présentent un portrait de vulnérabilité plus sombre en termes de difficultés personnelles, de soutien social et d'éducation. Or, le passage dans l'itinérance visible – d'autant plus s'il se prolonge – risque d'aggraver ces difficultés.

Ces données montrent l'importance de bien accompagner les jeunes les plus vulnérables à la préparation à la sortie du placement, mais également de soutenir davantage la sortie des jeunes vulnérables afin de prévenir un passage dans l'itinérance, pour les jeunes qui témoignent d'une forme d'instabilité.

Les logiques de prévention doivent donc s'appliquer tant aux jeunes à risque de passage dans l'itinérance visible en travaillant à stabiliser leur instabilité résidentielle qu'aux jeunes qui vivent des situations d'itinérance visible et qui doivent retrouver le plus rapidement possible une forme de stabilité résidentielle accompagnée. Ainsi, ce travail préventif de protection du passage à la rue, ou de la sortie de la rue de manière rapide, est la seule voie pour donner une véritable chance au droit au logement pour ces jeunes vulnérables et à l'accès aux services dont ils ont besoin dans une perspective intersectorielle.

5 Références

Dietrich-Ragon, P. (2018). *Quitter l'Aide Sociale à l'Enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché résidentiel*. Paris, INED, Document de travail, 244.

Goyette, M. (2019). Social Networks and Social Support in the Transition to Adulthood : A Reflection on Social Integration Processes. Dans Mann-Feder V. R., Goyette M (Eds.). *Leaving Care and the Transition to Adulthood : International Contributions to Theory, Research, and Practice* (p. 31-49). doi : 10.1093/oso/9780190630485.003.0003. New York, NY : Oxford University Press.

Goyette, M. (2019). Leaving Care and the Transition to Adulthood. Dans Mann-Feder V. R., Goyette M (Eds.). *Leaving Care and the Transition to Adulthood : International Contributions to Theory, Research, and Practice* (p. 329-345). doi : 10.1093/oso/9780190630485.003.0018. New York, NY : Oxford University Press.

L'Observatoire canadien sur l'itinérance. (2016). *Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes*. Repéré à www.rondpointdelitinerance.ca/definitionlitinerancejeunes.

Références :

Mann Feder, V., Goyette M. & al. (2019). Leaving care and the transition to adulthood. Oxford University Press.

- Courtney M. (2019). The benefits of Extending State Care to Young Adults. Leaving care and the transition to adulthood. P.131-144. Oxford University Press.

- Goyette M. (2019). Afterword. Leaving care and the transition to adulthood. P.329-341. Oxford University Press.

